

LÈGE
CAP FERRET



PCS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



PCS VERSION 2.0 – 15 NOVEMBRE 2019



INTRODUCTION

Les attentats à Paris et en région parisienne en 2015 ainsi qu'à Nice en 2016, les émeutes de 2005, les inondations sur la Côte d'Azur en 2015, en Ile de France et dans le centre en 2016 et 2018, dans l'Hérault en 2014, la tempête Xynthia en 2010, l'accident AZF de Toulouse en 2001, ou encore la catastrophe de Fukushima en 2011, ont fait des victimes et ont lourdement impacté l'activité de nombreuses organisations publiques et privées.

Les retours d'expérience montrent que les organisations dotées d'un dispositif visant à garantir la continuité de leurs activités sont les plus résilientes face aux événements déstabilisants.



Il peut paraître utopique ou présomptueux de vouloir tout prévoir et maîtriser.

Cependant, il est possible de concevoir et mettre en œuvre des stratégies de protection permettant d'éviter certains événements ou d'en limiter les conséquences.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit l'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population lors de catastrophes majeures.

L'élaboration du PCS comporte un diagnostic des aléas et des enjeux, une analyse des risques et des vulnérabilités. La démarche comprend le recensement des ressources humaines et matérielles et les conditions de leur mise en œuvre. Les dispositifs de communication et d'alerte sont également intégrés.

L'information préventive des populations est réalisée avec le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses telles que les catastrophes naturelles (inondations, feux de forêts, séisme, mouvements de terrains ...) ou technologiques (industriels, transports, nucléaires,).

Le PCS permet aussi une organisation efficace lors de graves perturbations (approvisionnements et distribution d'eau et d'énergie, réseaux de transport et autres infrastructures, ...).

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde est de se préparer efficacement en se dotant d'outils techniques et organisationnels appropriés.

SOMMAIRE

Table des matières

INTRODUCTION	2
SOMMAIRE	3
GLOSSAIRE	5
LES RISQUES MAJEURS ?	6
DES DEFINITIONS.....	7
LES ENJEUX.....	8
LES ALEAS	11
LES RISQUES	12
LES RISQUES NATURELS	12
<i>Aléas littoraux (érosion, submersion)</i>	<i>12</i>
<i>Tempête</i>	<i>17</i>
<i>Intempéries hivernales</i>	<i>18</i>
<i>Canicule</i>	<i>18</i>
<i>Grand froid.....</i>	<i>19</i>
<i>Tornades.....</i>	<i>20</i>
<i>Séismes.....</i>	<i>21</i>
<i>Feux de forêts.....</i>	<i>22</i>
<i>Cyclones.....</i>	<i>23</i>
<i>Mouvements de terrain.....</i>	<i>23</i>
LES RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT	26
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	27
<i>Risques industriels.....</i>	<i>27</i>
<i>Risques nucléaires</i>	<i>28</i>
<i>Transports</i>	<i>29</i>
LES MENACES ET LES ACTES TERRORISTES	32
LES TROUBLES SOCIAUX	33

INVENTAIRE DES MOYENS	34
L'INVENTAIRE DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS.	34
L'ORGANISATION COMMUNALE DE SAUVEGARDE	35
PROCESSUS DE VEILLE, D'ANTICIPATION ET DE DECLENCHEMENT DU PCS	36
<i>CELLULE DE VEILLE ET D'ANTICIPATION.....</i>	<i>36</i>
<i>DECLENCHEMENT DU PCS.....</i>	<i>37</i>
CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS.....	39
ORGANISATION MATERIELLE PCC.....	40
PROCESSUS DE COMMANDEMENT.....	41
PROCESSUS DE MANAGEMENT DE L'AMELIORATION	41
PROCESSUS ALERTE	41
PROCESSUS COMMUNICATION ET INFORMATION.	41
PROCESSUS ACCUEIL - MISE A L'ABRI - PROTECTION	42
PROCESSUS SECURITE ET PREVENTION	42
PROCESSUS TRAVAUX URGENTS	42
PROCESSUS ASTREINTE	42
PROCESSUS RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE	42
PROCESSUS RESSOURCES HUMAINES	42
PROCESSUS MOYENS – ENERGIES - TECHNIQUE...	42
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL PCS	43
La norme ISO 22320 – 2011	44
DOCUMENTATION PCS.....	45
STRUCTURE DOCUMENTAIRE	46
FICHES PROCESSUS	47

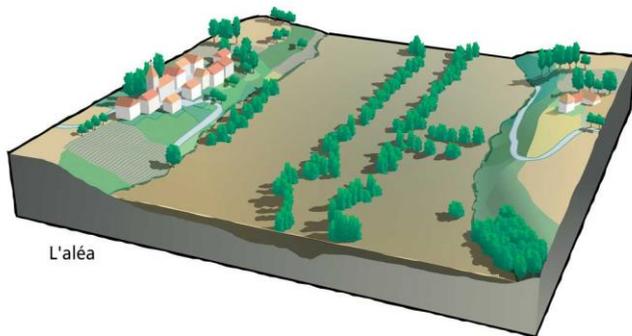
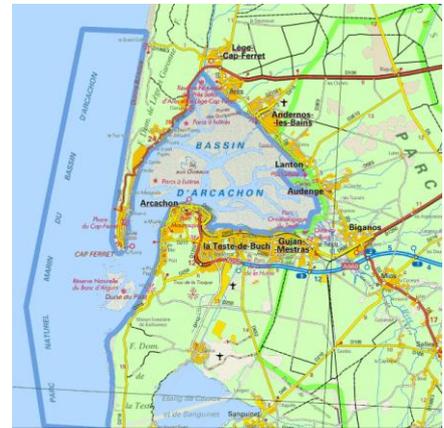
GLOSSAIRE

DOS	Directeur des Opérations de Secours
RAC	Responsable des Actions Communales
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
EMA	Ensemble Mobile d'Alerte
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCC	Poste de Commandement Communal
CARE	Centre d'Accueil et de Regroupement
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sureté (écoles)
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRT	Plan Particulier des Risques Technologiques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
TMD	Transport de Matières Dangereuses
SAIP	Système d'Alerte et d'Information des Populations

LES RISQUES MAJEURS ?

" La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre."

Haroun Tazieff



L'aléa



L'enjeu



Le risque

RISQUES NATURELS

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
- TRANSPORTS

RISQUES SANITAIRES

TERRORISME

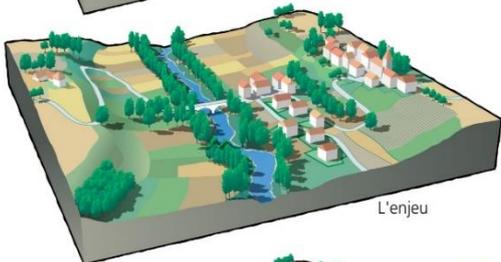
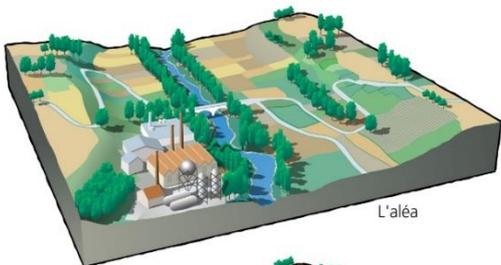
TROUBLES SOCIAUX MAJEURS

RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT

DES DEFINITIONS

L'**aléa** est défini par une intensité, une occurrence spatiale (où ?) et temporelle (quand ? durée ?).

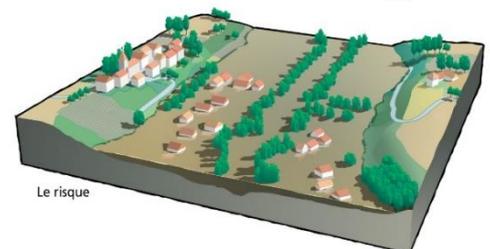
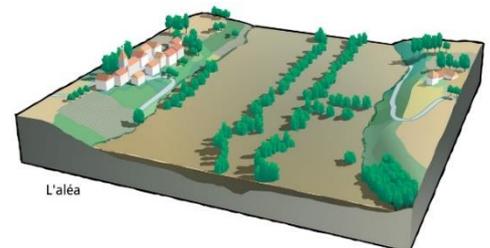
La définition usuelle du **risque** : (Risque) = (aléa) x (enjeu)



Le **risque** est la confrontation d'un **aléa** (phénomène dangereux) et d'une zone géographique où existent des **enjeux** qui peuvent être humains, économiques, patrimoniaux, ...

L'intensité reflète l'importance d'un phénomène. Elle peut être mesurée ou estimée.

La probabilité d'occurrence spatiale est conditionnée par des facteurs d'exposition, de prédisposition, de susceptibilité. La probabilité d'occurrence temporelle dépend de facteurs déclenchants naturels ou anthropiques. Elle peut être estimée qualitativement (négligeable, faible, forte) ou quantitativement (période de retour de 10 ans, 30 ans, 100 ans).



Les enjeux et la vulnérabilité sont liés à la présence humaine (personnes, habitations, activités économiques, infrastructures ...)

La **vulnérabilité** traduit la relative fragilité d'un système et sa capacité à surmonter les effets de l'aléa.

La **résilience** est la capacité d'une organisation à assurer sa pérennité face aux aléas. La résilience est la capacité à absorber le changement et à persister au-delà d'une perturbation. La vulnérabilité d'un système sera d'autant plus faible que sa résilience sera grande.

LES ENJEUX



Avec plus de **8000 habitants** permanents, la capacité d'accueil de Lège-Cap-Ferret dépasse **50000 personnes** notamment en période estivale.

La commune de Lège-Cap-Ferret est composée d'une succession de 11 lieux-dits ou villages.

Répartition de la population sur le territoire de la commune (ordre de grandeur) :

Villages	Nombre d'habitants
Lège Bourg	4000
Claouey	1000
Le Four	800
Les Jacquets	
Petit-Piquey	
Grand-Piquey	700
Piraillan	
Le Canon	500
L'herbe	
La Vigne	300
Entrée Cap-Ferret	
Cap-Ferret (Centre)	600
Cap-Ferret (Pointe)	400
TOTAL	8300

Résidents secondaires :

Lège-Cap Ferret dispose d'une capacité d'accueil touristique de 44 265 lits qui se partagent en 10 870 hébergements commerciaux principalement en camping et 33 395 hébergements privés (Résidences secondaires).

Type	Nombre
Hôtellerie	260 lits
Camping	13000 lits
Village de vacances	800 lits
Chambres d'hôtes	70 lits
Auberge de jeunesse	70 lits
Résidence de vacances	470 lits
Résidences secondaires	33 395 lits
TOTAL	48 065 lits

Le taux de fonction touristique (nombre de lits touristiques + population permanente/ population permanente) apprécie le poids de la part du nombre de lits touristiques dans la population permanente. C'est un indicateur du volume de gonflement potentiel de la population touristique hébergée d'une commune au maximum de sa fréquentation. Ce taux de fonction touristique est de 7,56 pour Lège-Cap Ferret.

Etablissements d'enseignement

ETABLISSEMENT	Capacité	Localisation	Adresse
CRÈCHE LA PINÈDE DES ENFANTS	20	Claouey	Square Édouard Branly
CRÈCHE FAMILIALE		Lège Bourg	70, Avenue de la mairie
CRÈCHE COLLECTIVE « L'île aux bout'choux »	24	Lège bourg	Chemin du Cassieu
ECOLE PRIMAIRE	260	Lège Bourg	55, Avenue de la mairie
COLLÈGE DE LEGE CAP FERRET	500	Lège Bourg	52, bis Avenue de la mairie
GROUPE SCOLAIRE DE CLAOUEY	200	Claouey	Square Édouard Branly
ECOLE MATERNELLE	180	Lège Bourg	6, Avenue du bosquet
GROUPE SCOLAIRE DU PHARE	130	Cap-Ferret	6, rue des écoles
TOTAL	1294		

Etablissements de santé

ETABLISSEMENT	Capacité	Localisation	Adresse
EHPAD Les Tchanquées	63	Lège Bourg	Avenue de la Mairie Avenue de la Gare
Foyer de vie Alice Girou	45	Lège Bourg	Chemin du Cassieu
Résidence pour personnes âgées (R.P.A.) Les Sylves	100	Lège bourg	Allée des chanterelles
Centre de rééducation La Pignada	62	Claouey	Jane de Boy
Centre d'autodialyse de Lège	0	Lège Bourg	Avenue de la mairie
TOTAL	270		

LES ALEAS

EVENEMENTS NATURELS

Il s'agit de l'ensemble des phénomènes et aléas naturels :

- Aléas littoraux (érosion, submersion)
- Feux de forêt
- Canicule
- Grands froids
- Tornades
- Tempêtes, orages et foudre
- Intempéries hivernales
- Mouvements de terrain

EVENEMENTS SANITAIRES

Un évènement sanitaire est un trouble immédiat ou un contexte plus durable représentant une menace directe pour la santé des populations. On peut recenser, notamment, les pandémies, les épidémies virales, les épizooties, des altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation.

RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT

Les ruptures d'approvisionnements en eau potable, en denrées alimentaires, en énergie, en carburants, en flux de communication, sont des aléas susceptibles d'impacts majeurs.

ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES

- **INSTALLATIONS INDUSTRIELLES**
 - Installations de distribution ou de stockage de matières dangereuses
- **TRANSPORTS**
 - Transport de matières dangereuses (routiers, ferroviaire, fluvial, aérien, maritime)
 - Transports routier, ferroviaire, fluvial, aérien, maritime
 - Transports de personnes routier, ferroviaire, fluvial, aérien, maritime
 - Canalisations

Un accident technologique peut avoir un ou plusieurs effets :

- Effets mécaniques
- Effets thermiques
- Effets toxiques
- Explosion, Incendie
- Contamination de l'air, de l'eau, du sol

MENACES ET ACTES TERRORISTES

TROUBLES SOCIAUX MAJEURS

LES RISQUES

LES RISQUES NATURELS

Aléas littoraux (érosion, submersion)

Extrait de la note CEREMA du 12 septembre 2018 :

La presqu'île du Cap-Ferret est une flèche sableuse orientée nord-sud qui ferme partiellement le débouché nord-ouest de la lagune semi-ouverte du bassin d'Arcachon. Elle s'est développée concomitamment à la formation du bassin d'Arcachon à l'embouchure de l'estuaire de la Leyre.

La morphologie du littoral de cette presqu'île est la résultante des équilibres dynamiques entre les processus hydro-sédimentaires qui agissent sur ses différentes façades maritimes. L'évolution de la façade occidentale est modelée par les processus océaniques, principalement en lien avec l'effet à la côte des houles et des vents.

L'évolution de la façade orientale est influencée par les processus de marée et les courants internes au bassin d'Arcachon, et notamment l'évolution des chenaux et du prisme de marée. Enfin l'évolution de la pointe, est à la croisée des deux domaines, et présente un lien particulier avec la dynamique des passes du bassin.

La presqu'île du cap Ferret et sa pointe se caractérisent ainsi par un environnement dont la dynamique est très complexe et difficilement prévisible, particulièrement dans un contexte de changement climatique dont les effets attendus demeurent incertains dans leur régionalisation.

La presqu'île est soumise à 3 aléas littoraux susceptibles d'interferer :

- Inondation par submersion marine (coté bassin)
- Recul du trait de côte (côté littoral)
- Migration dunaire (côté littoral)

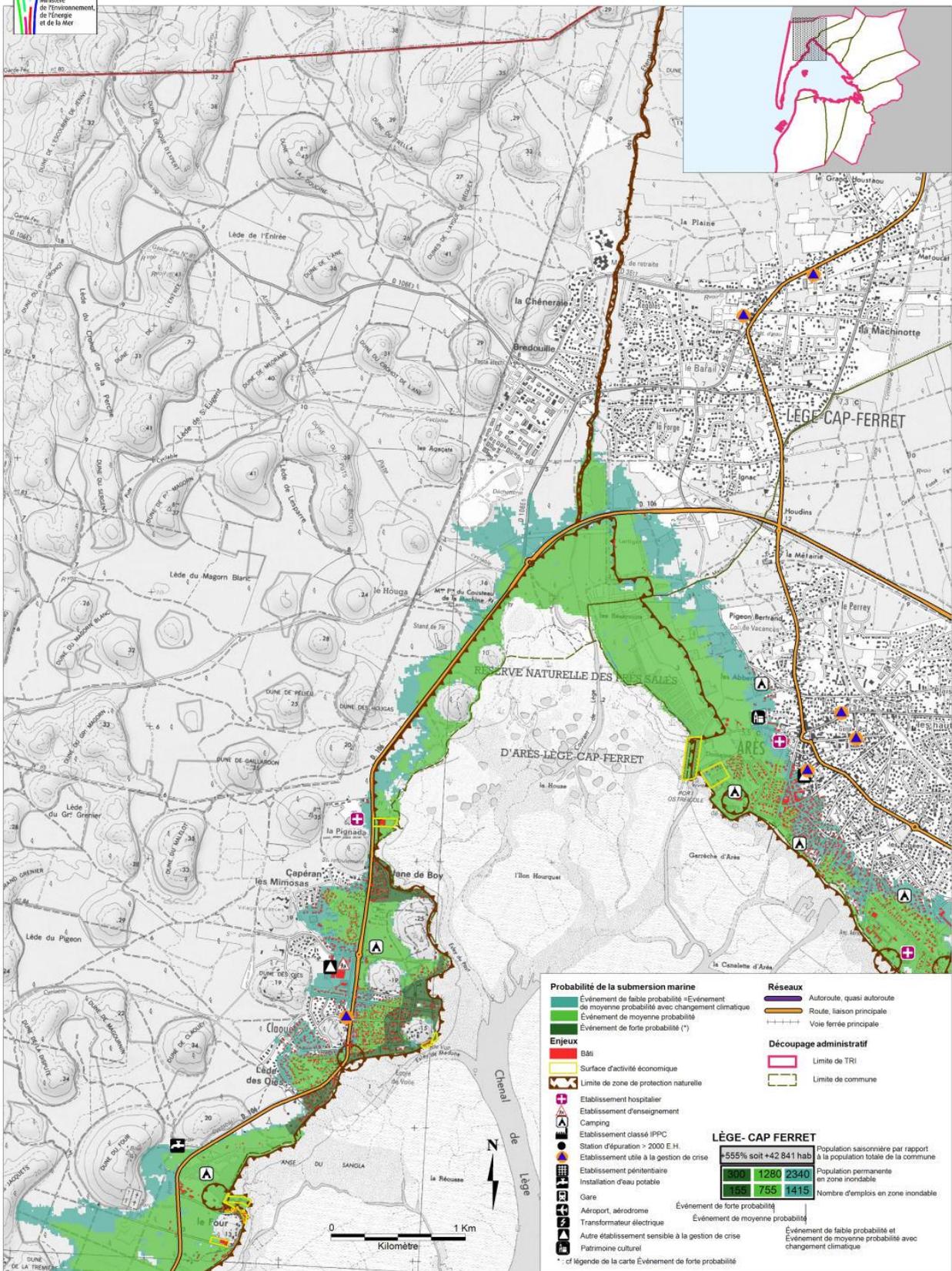
*Le secteur de la **Pointe de Cap-Ferret – 44 Ha** est un secteur extrêmement actif soumis à la double action des processus influençant la façade océanique et des processus affectant la dynamique du bassin d'Arcachon et de ses passes. Il est le siège de mouvements sédimentaires complexes à la conjonction de la dérive littorale nord-sud et des courants de flot et de jusant des passes du bassin d'Arcachon.*

C'est un secteur particulièrement sensible aux aléas suivants :

- Le recul du trait de côte
- La rupture du cordon dunaire
- Des effondrements localisés de la plage
- Des effondrements d'ouvrages

DIRECTIVE INONDATION - CARTE DE RISQUES

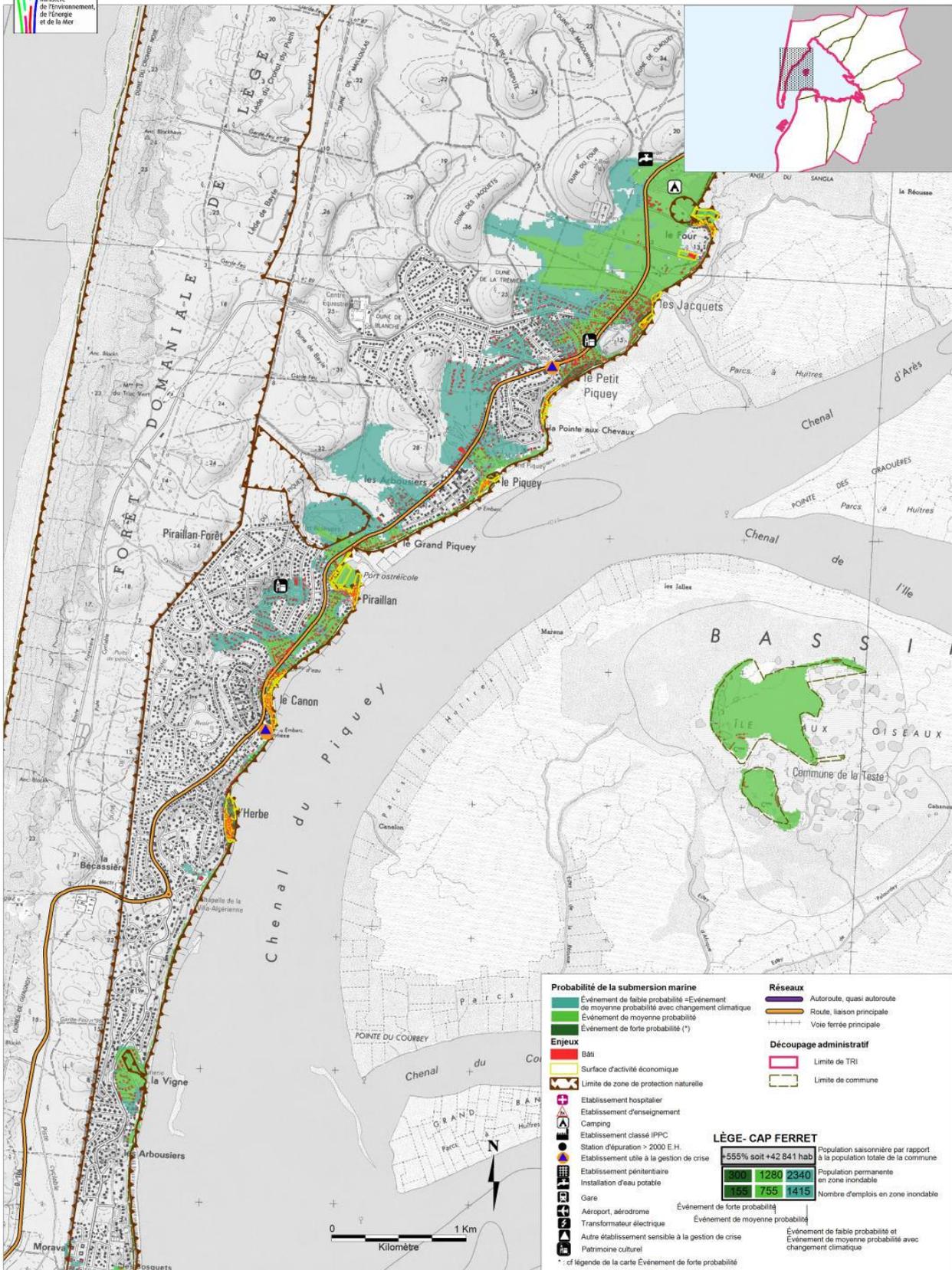
TRI du BASSIN D'ARCACHON - COMMUNE DE LÈGE-CAP FERRET (nord)



Fond cartographique : ©IGN, BDTopo® 2012, SCAN25® 2013
 Données : DREAL ALPC, DOTM 33, PIGMA (ARS, CG 33, DRAC Aquitaine, SDIS 33, SIRTAQUIL)
 Réalisé le : 06/09/2016
 Par : DREAL ALPC/MCAT/04_connaissance_g/projets_SIG/SPR_inondation/RISQUE/INONDATION/TRI_ARCA_04a/DOC/WORKGSM_TRI_CARTE_DE_RISQ_033.WOR

DIRECTIVE INONDATION - CARTE DE RISQUES

TRI du BASSIN D'ARCACHON - COMMUNE DE LÈGE - CAP FERRET (centre)



Probabilité de la submersion marine

- Événement de faible probabilité - Événement de moyenne probabilité avec changement climatique
- Événement de moyenne probabilité
- Événement de forte probabilité (*)

Enjeux

- Bâti
- Surface d'activité économique
- Limite de zone de protection naturelle
- Établissement hospitalier
- Établissement d'enseignement
- Camping
- Établissement classé IPPC
- Station d'épuration > 2000 E.H.
- Établissement utile à la gestion de crise
- Établissement pénitentiaire
- Installation d'eau potable
- Gare
- Aéroport, aérodrome
- Transformateur électrique
- Autre établissement sensible à la gestion de crise
- Patrimoine culturel

Réseaux

- Autoroute, quasi autoroute
- Road, liaison principale
- Voie ferrée principale

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

LÈGE - CAP FERRET

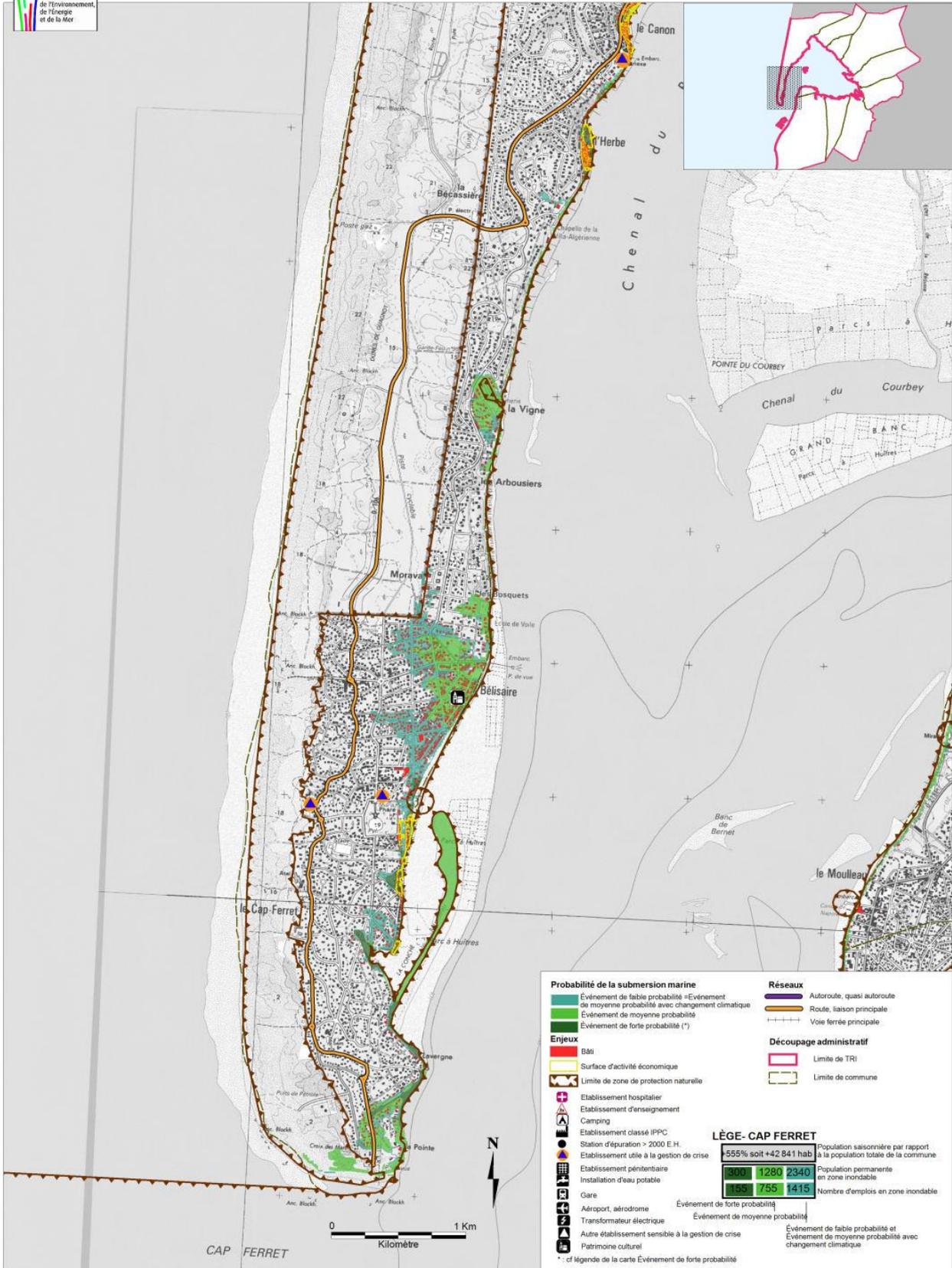
+55% soit +42 841 hab		Population saisonnière par rapport à la population totale de la commune
3901	1280	2340
Population permanente en zone inondable		
165	755	1415
Nombre d'emplois en zone inondable		

* cf légende de la carte Événement de forte probabilité

Source : IGN, DREAL ALPC, DTM 33, PIGMA (ARS, CG 33, DRAC Aquitaine, SDIS 33, SIRTAQUI). Réalisé le : 06/09/2016. Par : DREALPC/MCAT/04_connaissance_ip/projets_SIG/SPR_Inondation/RISQUE/INONDATION/N_TRI_ARCA_lege/DOC/WOROGS/N_TRI_CARTE_DE_RISQ_033.WOR

DIRECTIVE INONDATION - CARTE DE RISQUES

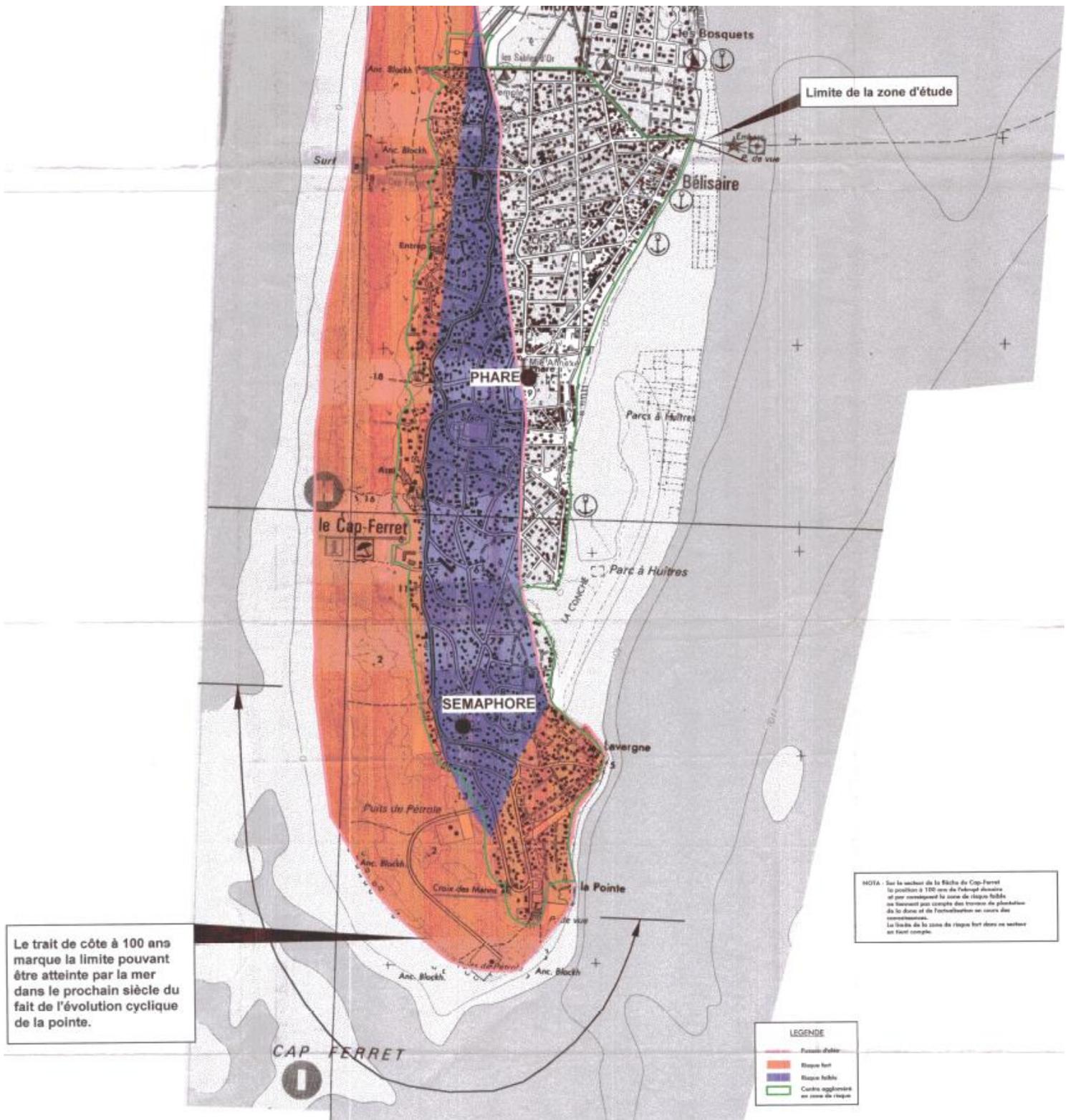
TRI du BASSIN D'ARCHACHON - COMMUNE DE LÈGE-CAP FERRET (sud)



Source :
 - Fond cartographique : GIGN, BDTopo® 2012, SCAN25® 2013.
 - Donnée : DREAL ALPC, DOTM 33, PIGMA (ARS, CG 33, DRAC Aquitaine, SDIS 33, SIRTQUJ).

Réalisé le : 20/09/2016
 Par : DREAL ALPC/MCAT/04_connaissance_ip/projets_SIG/SPR_Inondation/RISQUE/INONDATION/TRI_ARCA_lee/DOCWOROGGS/N_TRI_CARTE_DE_RISQ_033.WOR

Carte du zonage réglementaire du PPRL 2001



Tempête

Orages

Les orages se caractérisent par l'observation d'une ou plusieurs décharges brusques d'électricité atmosphérique se manifestant par un bruit sec et une lueur brève (éclair) accompagnées éventuellement de précipitations. Les orages peuvent être isolés, organisés en lignes ou noyés dans le corps d'une perturbation.



Vents

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement.



Source : Météo France

Les tempêtes prennent naissance par contrastes thermiques horizontaux de l'air. Elles se forment lorsque deux masses d'air, aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau), se confrontent et provoquent des vents pouvant être très violents. Contrairement aux cyclones, elles peuvent continuer à se renforcer lors de leur passage sur terre.

Les épisodes tempétueux, les orages, concernent tout le territoire national.

Ils peuvent causer des dégâts par l'action mécanique des vents. La foudre est un phénomène naturel ayant deux effets majeurs : les effets directs, liés à l'impact de la foudre et les effets indirects engendrés par des surtensions transitoires.

Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la **tempête Xynthia balaye le littoral atlantique**. Les villages ostréicoles de Lège-Cap-Ferret, la clinique d'Arès, les rues d'Andernos-les-Bains, les ports de Cassy et Taussat se sont réveillés, le dimanche matin, les pieds dans l'eau. Dans le Sud-Bassin, les ports gujanais ont été submergés, tandis que l'eau du Bassin flirtait avec le front de mer d'Arcachon.

La tempête Xynthia ne présentait pas de caractère exceptionnel (vitesses maximales de vent sur le littoral : 160 km/h), mais elle a été l'une des plus dévastatrices (depuis les deux tempêtes de décembre 1999) en raison de la concomitance de ce phénomène avec un fort coefficient de marée haute, se traduisant par une surcote de 1,5 m sur le littoral.

Intempéries hivernales

Les intempéries hivernales exceptionnelles sont caractérisées par des périodes de grands froids et résultent de deux critères climatologiques :

- Des températures très basses ;
- Des précipitations de neige ou de pluie verglaçante.

L'impression de froid s'accroît lorsque le vent se renforce ; c'est pourquoi le froid est caractérisé par l'indice de refroidissement éolien, déterminé à partir de la température et de la vitesse du vent, ce qui donne la température ressentie.

Les intempéries hivernales exceptionnelles sont possibles.

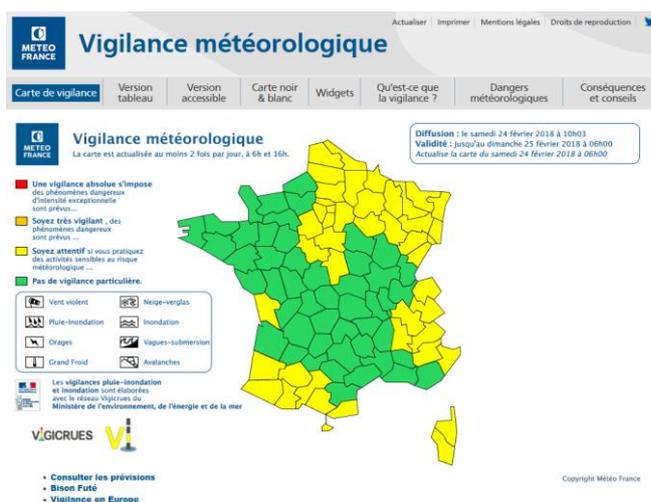
Canicule

Une **canicule** est une période caractérisée par une très forte chaleur qui dure plusieurs jours consécutifs au et reste présente jour et nuit (la température nocturne reste élevée).

Le Système d'alerte canicule et santé est intégré au Plan national canicule (PNC) relevant du Ministère chargé de la santé.

Les décisions des pouvoirs publics pour l'adaptation des niveaux du PNC dans chaque département se fondent sur l'évaluation du risque météorologique réalisée par Météo-France et du risque sanitaire par Santé publique France.

Des prévisions météorologiques départementales sont analysées chaque jour pendant l'été par Météo-France. Les résultats de cette analyse permettent à Météo-France d'établir la carte de vigilance météorologique qui est diffusée tous les jours à 16h (elle peut être modifiée à 6h bien que ce soit très rarement le cas pour le risque canicule). L'arrivée d'une canicule se traduit par le passage d'un ou plusieurs départements en vigilance orange ou rouge canicule.



Grand froid

Le grand froid est un épisode caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Le dispositif de vigilance météorologique, fixe le cadre des procédures de mise en vigilance et d'alerte météorologiques sur le territoire métropolitain. Il se formalise par une carte de France métropolitaine qui signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les vingt-quatre heures à venir, à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) indiquant le niveau de vigilance nécessaire. Disponible en permanence sur le site Internet de Météo-France (<http://vigilance.meteofrance.com>), cette carte est réactualisée deux fois par jour à 6 heures et 16 heures, plus fréquemment si la situation l'exige. La carte de vigilance s'adresse à l'ensemble de la population.

Toutes les régions de France sont susceptibles d'être impacté par un épisode « Grand Froid ».

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

Pas de vigilance particulière.

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-inondation	 Inondation
 Orages	 Vagues-submersion
 Grand Froid	 Avalanches

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable

Diffusion : le lundi 06 février 2012 à 16h00
Validité : jusqu'au mardi 07 février 2012 à 16h00

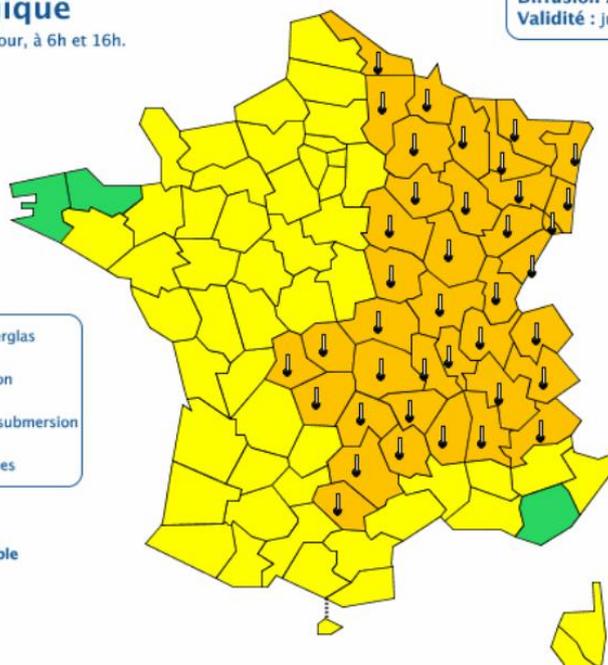
Consultez le **bulletin national**

Poursuite d'un épisode de grand froid sur une grande partie du pays et pour encore plusieurs jours.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Grand Froid/Orange – Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides. – Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains). – Evitez les efforts brusques. – Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; Ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. – Pas de boissons alcoolisées.



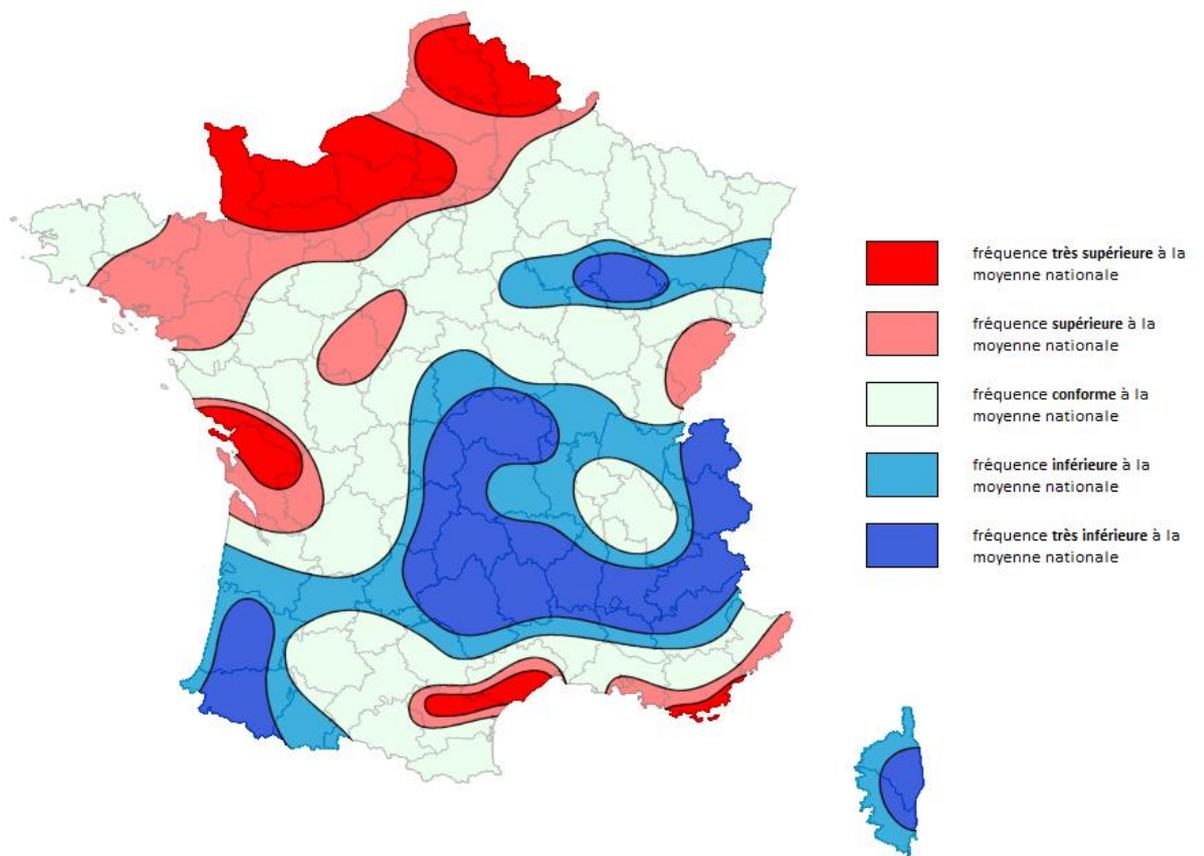
Tornades

Une tornade est un violent tourbillon de vent d'axe vertical, semblable à un entonnoir qui relie le sol à la base d'un nuage cumuliforme (Cumulonimbus), et qui se manifeste sous la forme d'une colonne d'air en rotation, ordinairement rendue visible par la condensation de la vapeur d'eau en son sein et par les débris soulevés par le vent.

Lège-Cap-Ferret est situé dans un zone « Fréquence inférieure à la moyenne nationale »



Fréquence des tornades : rapport à la moyenne nationale

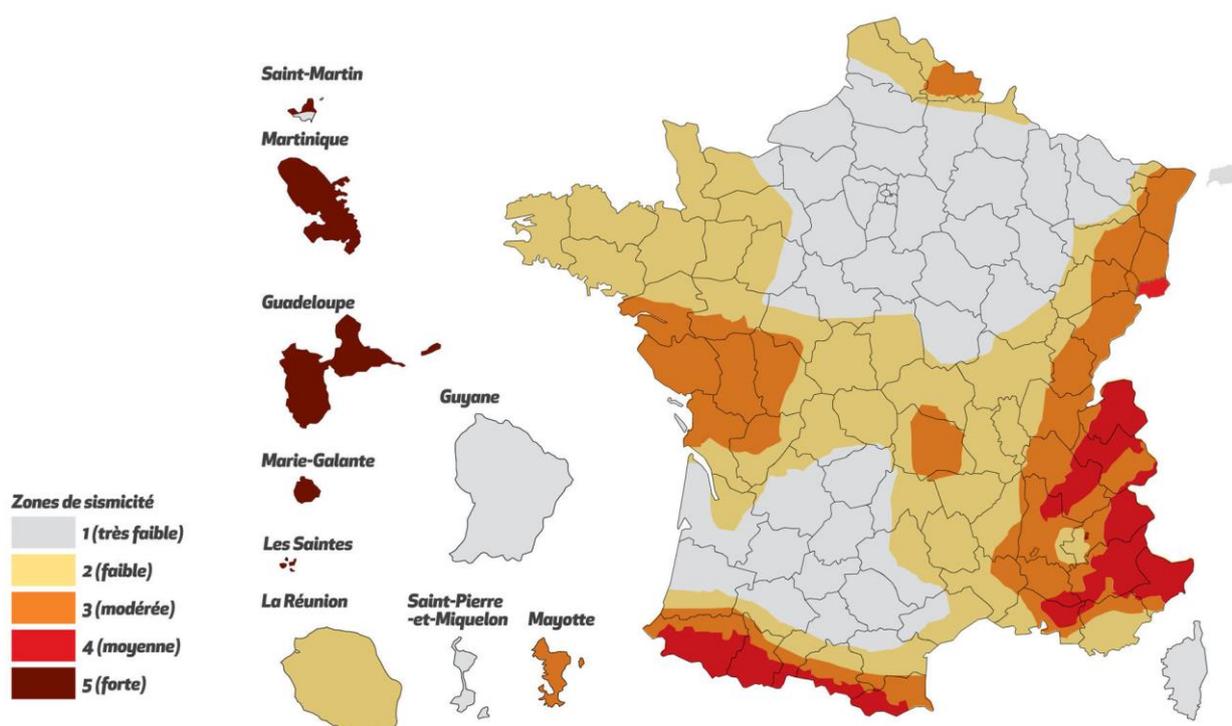


Séismes

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des tsunamis si leur origine est sous-marine.



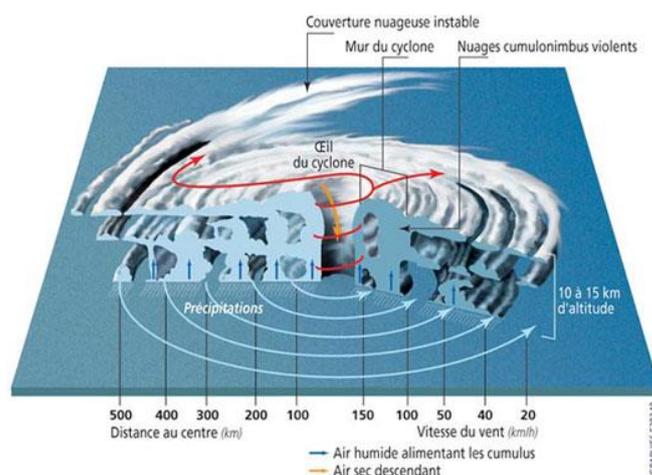
Lège-Cap-Ferret est située dans la zone de risque très faible.

Cyclones

Un cyclone se caractérise par des pluies diluviennes et des vents très violents, qui peuvent atteindre 350 km/h.

Provoqués par une chute importante de la pression atmosphérique, les cyclones, phénomène des régions tropicales, sont des tourbillons de grande échelle.

Compte tenu de leur force, de leur étendue, et des zones où ils se produisent, les cyclones ont des conséquences dévastatrices sur les populations et les infrastructures.



Si aucun cyclone ne peut pour l'instant se développer en Méditerranée, il arrive en revanche que les restes d'un cyclone soient amenés à traverser l'Atlantique, et atteindre la Manche ou la façade océanique de la France. Il s'agit dans ce cas d'un ancien cyclone, redevenu dépression après avoir évolué sur les eaux plus froides proches de la côte occidentale des U.S.A., puis entraîné par le courant perturbé d'ouest qui circule généralement au nord de l'anticyclone des Açores en direction de l'Europe. Parvenue sur nos rivages, la dépression ne possède plus les caractéristiques d'un cyclone, mais peut néanmoins être associée à des vents tempétueux.

La France métropolitaine n'est normalement pas exposée aux cyclones.

Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le DDRM de Gironde présente les risques d'éboulement de falaise et d'effondrement de carrières.

Selon le DDRM, Lege-Cap-Ferret n'est pas exposées aux risques liés aux mouvements de terrains.

LES EVENEMENTS SANITAIRES

Un évènement sanitaire est un trouble immédiat ou un contexte plus durable représentant une menace directe pour la santé des populations. On peut recenser, notamment, les pandémies, les épidémies virales, les épizooties, des altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation.

Pandémies notamment grippales

S'agissant de la transmission de l'humain à l'humain, le virus grippal se transmet par :

- La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons,
- Le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade),
- Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).



Epidémies virales

Les épidémies virales peuvent être causées par plusieurs virus. Ebola est une possibilité. Le virus Ébola est l'une des maladies virales les plus graves connues chez l'humain. Il appartient à la famille des filovirus.

La maladie à virus Ébola est une maladie virale aiguë se caractérisant souvent par l'apparition brutale de fièvre, une faiblesse intense, des douleurs musculaires, des maux de tête et une irritation de la gorge. Ces symptômes sont suivis de vomissements, de diarrhées, d'éruptions cutanées, d'insuffisance rénale et hépatique et, dans certains cas, d'hémorragies internes et externes.

Le virus Ébola se transmet à l'humain à partir des animaux sauvages et se propage ensuite dans les populations par transmission interhumaine. Chez les patients ayant une maladie active, le virus se transmet par contact avec le sang ou les fluides biologiques tels que les selles, les vomissures, les urines, la sueur, le sperme, le liquide amniotique, les larmes, la salive, le lait maternel.

Epizooties

L'épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire en raison de mouvements commerciaux d'animaux ou de produits, ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.

L'épizootie a des conséquences majeures pour les filières concernées et peut même affecter l'économie générale de notre pays. En outre, plusieurs de ces maladies peuvent représenter un risque pour la santé humaine.

Altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation

Des altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation peuvent avoir diverses origines telles que naturelles, accidentelles, volontaires.



La contamination de l'eau potable peut essentiellement provoquer des gastro-entérites. Le traitement doit permettre d'exclure les risques de maladies telles que le choléra. Cependant, des pollutions accidentelles ou volontaires peuvent prendre des formes très diverses (bactériologiques, chimiques).

La contamination de l'air peut notamment provenir d'accidents technologiques, de pollutions liées à l'industrie et aux transports (notamment dans des conditions climatiques particulières), de catastrophes naturelles, d'incendies ... notamment distants. Il s'agit alors d'effets indirects.



La chaîne alimentaire présente des vulnérabilités pour la population, compte tenu du nombre d'acteurs au contact des aliments avant leur consommation. Une bactérie ou une toxine, introduite naturellement, fortuitement ou intentionnellement (malveillance) dans la chaîne alimentaire, se développe dans des conditions d'autant plus favorables en cas de non-respect de la chaîne du froid, de mauvaise maîtrise du couple temps / température ou encore d'un mauvais stockage (humidité, acidité,).

La toxoplasmose, l'hépatite C, ou les toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) peuvent toucher simultanément de nombreuses personnes.

LES RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT



Les ruptures d'approvisionnements en **eau potable**, en denrées **alimentaires**, en **énergie**, en **carburants**, en flux d'information et de **communication**, sont des aléas susceptibles d'impacts majeurs.

Ces ruptures peuvent provenir d'une catastrophe naturelle, d'un dysfonctionnement technique, de conditions climatiques, de troubles sociaux ... notamment distants. Il s'agit alors d'effets indirects.

Préventivement : Inviter la population à constituer un Kit d'urgence.

KIT D'URGENCE

<p>Téléphone et chargeur, radio à piles et piles de rechange</p>	<p>Lampe torche, sifflet, gilet fluorescent</p>	<p>Vêtements chauds, de pluie, couverture de survie</p>
<p>1 à 2 bouteilles d'eau par personne, aliments énergétiques, fruits secs, conserves...</p>	<p>Photocopies des papiers administratifs, double des clefs, argent liquide</p>	<p>Trousse de premiers soins, médicaments, savon, brosse à dents, autres produits d'hygiène</p>

@Place_Beauvau /ministere.interieur

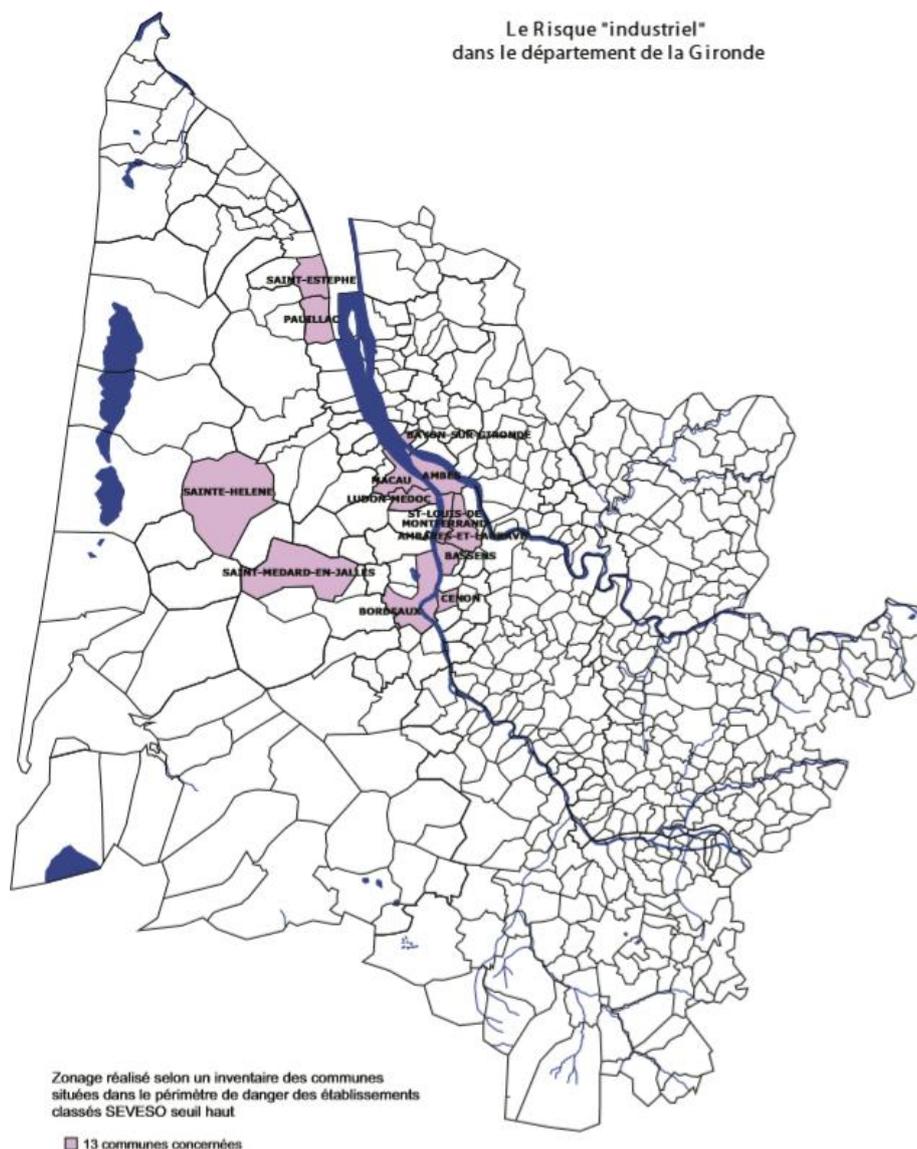
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risques industriels

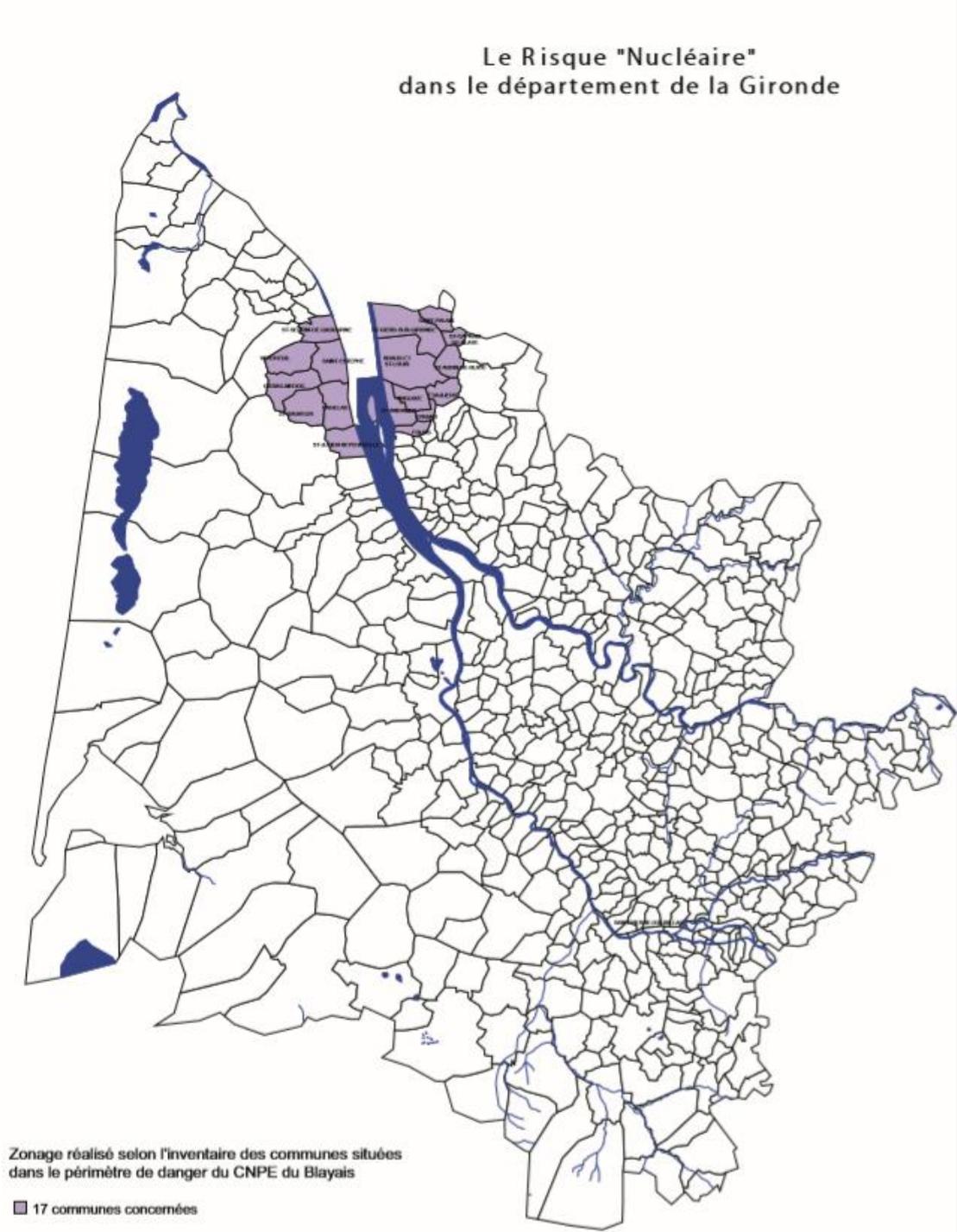
Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- L'incendie : par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie ;
- L'explosion : par mélange entre certains produits, par libération brutale de gaz avec risques de traumatismes directs, ou par onde de choc ;
- La dispersion : dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.



Risques nucléaires



Transports

Le risque transport est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau. Les effets sont mécaniques et lié au carburant et/ou à l'énergie pour générer le déplacement.

Le risque transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation.

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement.

L'accident de TMD combine l'effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols)

Les effets de l'accident de TMD sont :

- **L'explosion** : elle peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, par échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ;
- **L'incendie** : il peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle, par l'inflammation accidentelle d'une fuite ;
- **Le nuage toxique** : il peut être dû à une fuite de produit toxique ou au résultat d'une combustion qui se propage à distance du lieu d'accident ;
- **La pollution** de l'atmosphère, de l'eau et du sol : elle a les mêmes causes que le nuage toxique. L'eau est le milieu le plus vulnérable. Elle propage la pollution sur de grandes surfaces.



Transports par canalisations

Les voies de canalisations

Selon le DDRM, l'importance du réseau de canalisations dans le département rend difficile de cibler précisément les communes concernées par ce risque. En effet, plusieurs oléoducs servent en particulier à acheminer les hydrocarbures à destination des communes d'Ambès et de Bassens, où sont situées les zones de dépôts pétroliers. Un réseau de gazoducs alimentant principalement la région bordelaise en gaz naturel, traverse également la Gironde.

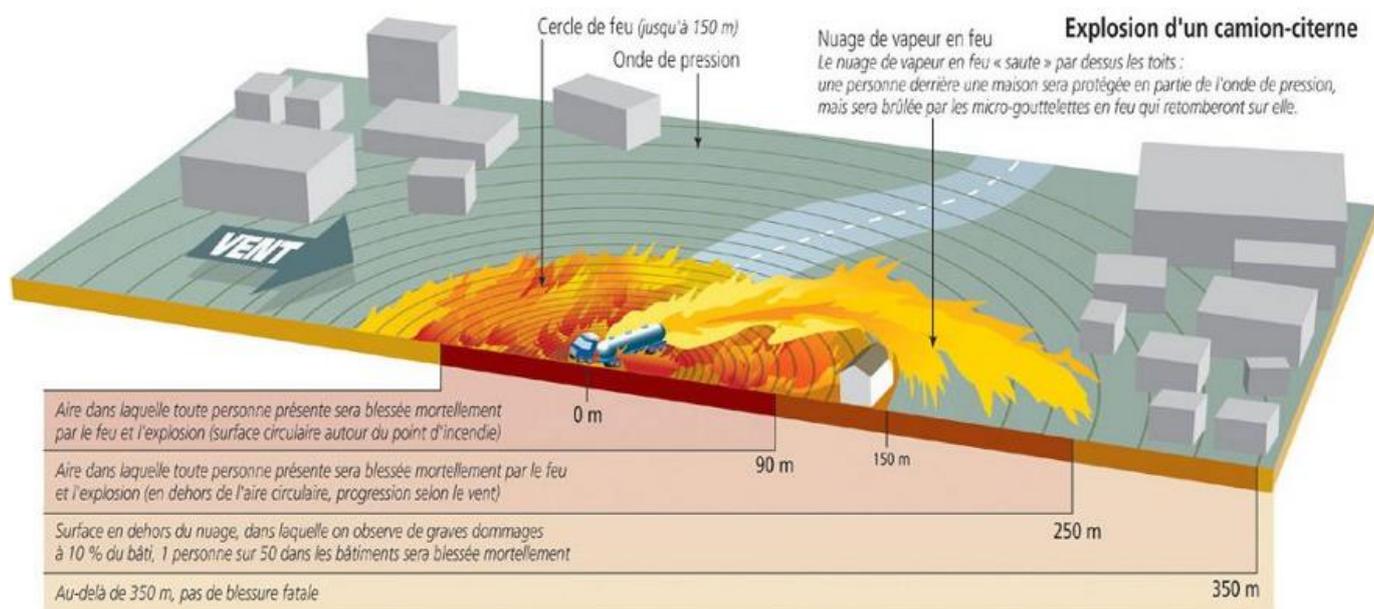
Transports routiers



Le transport de marchandises dangereuses (TMD) effectué par voies routières peut concerner régulièrement (livraison station-service) ou ponctuellement de nombreuses voies routières.



Stations-services



Les stations-service sont des installations classées présentant la particularité de mettre en jeu des quantités significatives de matières dangereuses alors qu'une partie de leurs équipements est utilisée directement par les clients moyennant des informations et des consignes de sécurité concises.



Les opérations d'approvisionnement, bien que réglementairement encadrées, présentent également des risques.

Transports maritimes



Les catastrophes successives de l'Erika (1999) et du Prestige (2002) sont venues rappeler que le trafic maritime et le transport de substances polluantes peuvent représenter un risque pour l'environnement.

Des pollutions peuvent atteindre les zones côtières à l'occasion d'un accident maritime au large.

De plus, le département de la Gironde dispose d'une zone fluvio-maritime de 100 km d'estuaire comprise entre Le Verdon et Bordeaux. Cette zone, fréquentée par les navires transporteurs de matières dangereuses, est soumise à différents phénomènes (marées, courants, chenaux) qui en rendent la navigation difficile.

Les sites présentant un risque sont principalement les zones portuaires :

- Du Verdon (diverses marchandises de toutes classes en conteneurs) ;
- De Pauillac (classe 3 : hydrocarbures) ;
- De Blaye (classe 3 : bitume, classe 9 : repex, classe 5.1 : hors ammonitrates) ;
- D'Ambès (classe 2 : GPL et ammoniac et classe 3 : hydrocarbures) ;
- De Bassens (classe 2 : butadiène, classe 3 : alcool, méthanol, classe 4 : matières solides inflammables, classe 5 : matières comburantes et ammonitrates, classe 6 : matières toxiques et infectieuses, classe 8 : matières corrosives - acide -, classe 9 : matières et objets dangereux divers).

LES MENACES ET LES ACTES TERRORISTES

La France définit le terrorisme, dans son Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, comme « *un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques.* »

Par ailleurs, le Livre blanc précise que le terrorisme « *frappe sans discernement des civils et que la violence qu'il déploie vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements* ».



La menace terroriste est une crainte ressentie par tout ou partie de la population. Cette crainte peut avoir des effets psychologiques individuels sur tout ou partie de la population. Cette menace peut également avoir des effets collectifs qui perturbent le fonctionnement sociétal (services, entreprises, événements, ...)

L'acte terroriste peut prendre des formes très diverses. L'exhaustivité de ses définitions semble impossible. On peut citer les attaques de groupes de population à l'aide d'armes à feu, les attentats à l'explosif, les attaques à l'aide d'arme par destination (véhicule, engin), des déclenchements d'incendies, des attaques chimiques ou bactériologiques (air, eau, alimentation), la provocation d'accidents industriels ou des transports.

Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats de Paris et de Saint-Denis en janvier et novembre 2015, et à Nice le 14 juillet 2016.

Sur le territoire national, différents acteurs font peser une menace particulièrement aigüe :

- Des personnes radicalisées isolées (y compris très rapidement) ou appartenant à de petites cellules susceptibles de passer à l'acte sans commanditaire extérieur, à n'importe quel moment et avec des moyens plus ou moins élaborés ;
- Des personnes revenant de la zone syro-irakienne ou des éléments étant en contact avec des djihadistes francophones sur place ;
- Des exécutants mettant en œuvre partout en Europe des projets terroristes planifiés directement à partir du Moyen-Orient.

LES TROUBLES SOCIAUX

Comme suite à un évènement international, national, régional, ou local, des troubles sociaux majeurs durables ou non peuvent apparaître. Ils peuvent résulter d'un évènement international politique, économique, environnemental ... (Emeutes de 2005 dans des banlieues françaises débutées à Clichy-sous-Bois, violentes manifestations dans les rues de Hambourg en 2017 lors du G20, ...)

Ces troubles peuvent se concrétiser de manière aigue par des manifestations, grèves, destructions, agressions, guerres civiles.

Ils peuvent aussi se manifester plus durablement par un bouleversement économique résultant de la disparition d'une activité localement majeure, d'une décision politique majeure.

Ces troubles peuvent avoir une origine et/ou des effets locaux, régionaux, nationaux ou même internationaux.

Ils peuvent causer des destructions, des blocages économiques, des tensions sociales, des agressions, ...

Il peut d'agir de tension et de violences entre communautés.



INVENTAIRE DES MOYENS

L'INVENTAIRE DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

La démarche « Inventaire » consiste à identifier les capacités matérielles, humaines et organisationnelles utiles de la commune pour gérer un événement.

Il s'agit de recenser les moyens humains et matériels, les dispositifs organisationnels utiles dont la commune dispose.



Il convient également d'identifier des entités externes susceptibles d'apporter un concours (prestations, locaux, fournitures ...)

Selon le Memento PCS de la Direction de la Sécurité Civile :

*Les missions de sauvegarde sont essentiellement tournées vers l'aide à la population et le soutien au dispositif de secours. **Le recensement des moyens vise donc à établir une liste du matériel et des personnes disponibles sur la commune pour assurer ces missions. Même pour une commune ne disposant que de très peu de moyens propres, il est indispensable de dresser cet inventaire.***

Pour ce qui concerne les moyens humains, il conviendra d'étudier en cas de besoin la possibilité de création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile et d'établir un annuaire permettant d'identifier et de contacter rapidement les personnes recensées.

Important

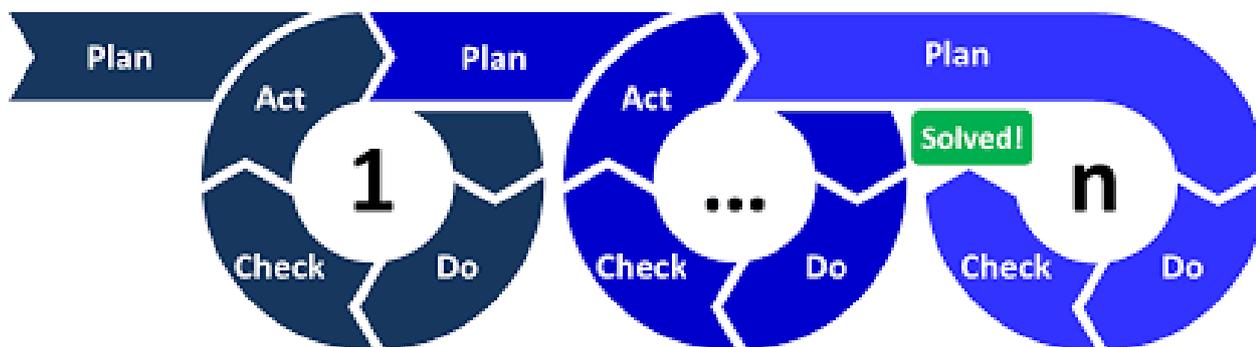
L'inventaire des moyens propres de la commune doit être complété par le recensement des moyens privés. En effet, le maire dispose d'un pouvoir de réquisition sur le territoire de sa commune qu'il exerce en cas de nécessité.

L'ORGANISATION COMMUNALE DE SAUVEGARDE

Les objectifs sont obtenus de manière plus efficace lorsque les activités sont comprises et gérées comme des processus corrélés fonctionnant comme un système cohérent.

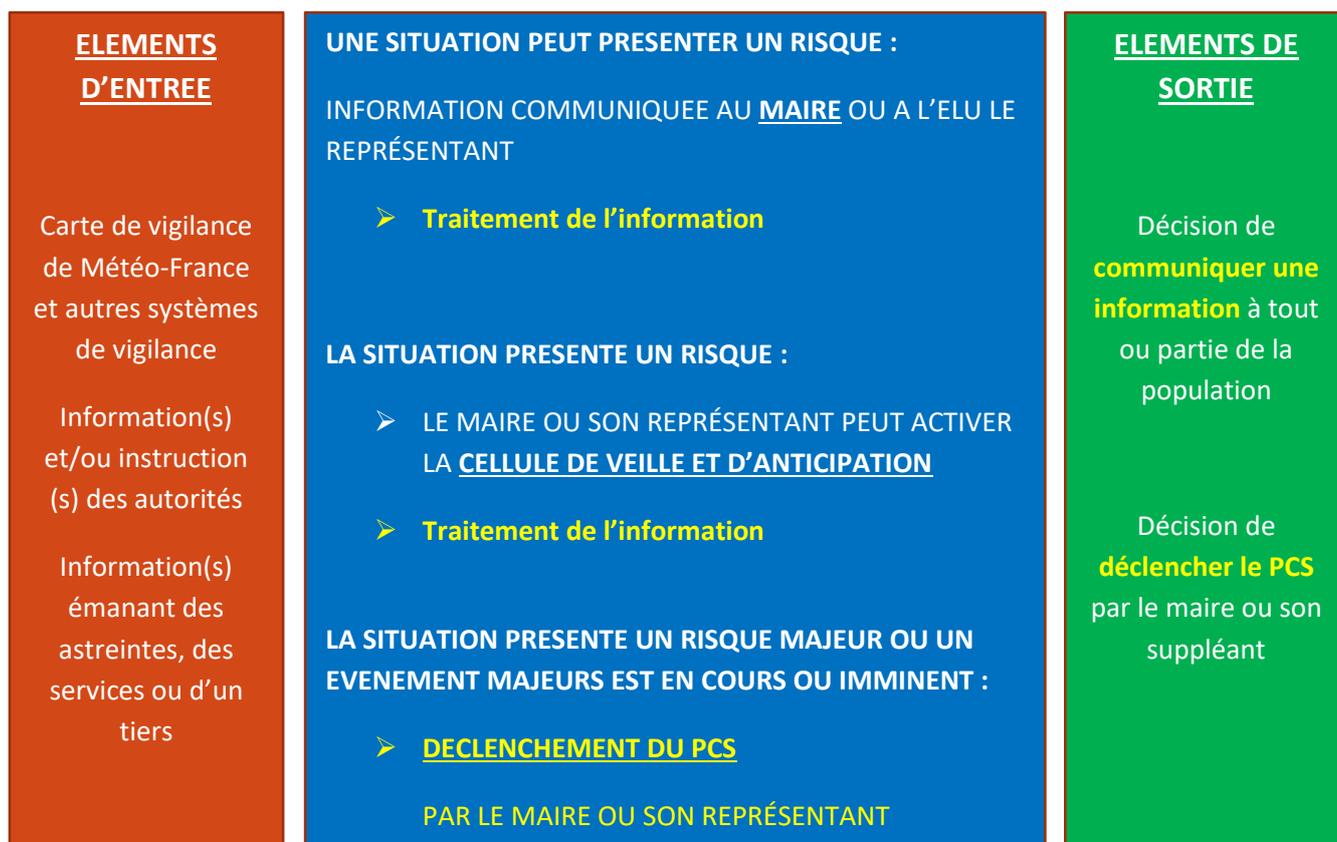
Un processus peut être défini comme « un ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie »

Le management du PCS est défini selon l'approche processus et les principes essentiels de l'amélioration continue.



Il s'agit d'assurer le maintien de l'opérationnalité et d'améliorer en continu le PCS, de développer la culture du risque dans les services de la collectivité.

PROCESSUS DE VEILLE, D'ANTICIPATION ET DE DECLENCHEMENT DU PCS



CELLULE DE VEILLE ET D'ANTICIPATION

La cellule de veille et d'anticipation est un organe susceptible d'intervenir en amont du déclenchement du PCS. Sa finalité est d'analyser une situation et d'apporter au maire ou à son représentant des informations et des analyses pertinentes pour prendre la décision de déclencher ou non le PCS.

La cellule de veille et d'anticipation pourra aussi proposer au maire des mesures alternatives au PCS s'il est estimé que les conditions de son déclenchement ne sont pas réunies.

Ces mesures pourront être la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance (terrain avec la police municipale, visuelle avec la vidéosurveillance, informative avec les systèmes de vigilance, de veille des réseaux sociaux, ...), de renforcement d'astreinte, ...

Ces mesures pourront aussi comporter une information destinée à tout ou partie de la population.

La cellule de veille et d'anticipation est composée de :

- Maire ou son représentant
- Directeur de cabinet
- Directeur Général des Services ou son suppléant
- Toutes personnes ressources utiles selon la nature de la situation et les disponibilités.

DECLENCHEMENT DU PCS

Carte de vigilance de Météo-France et autres systèmes de vigilance

Information(s) et/ou instruction (s) des autorités

Information(s) émanant des astreintes, des services ou d'un tiers

Avis de la cellule de veille et d'anticipation

DANS LE CAS OU UN EVENEMENT MAJEUR PREVU, IMMINENT OU EN COURS MET EN DANGER TOUT OU PARTIE DE LA POPULATION

>

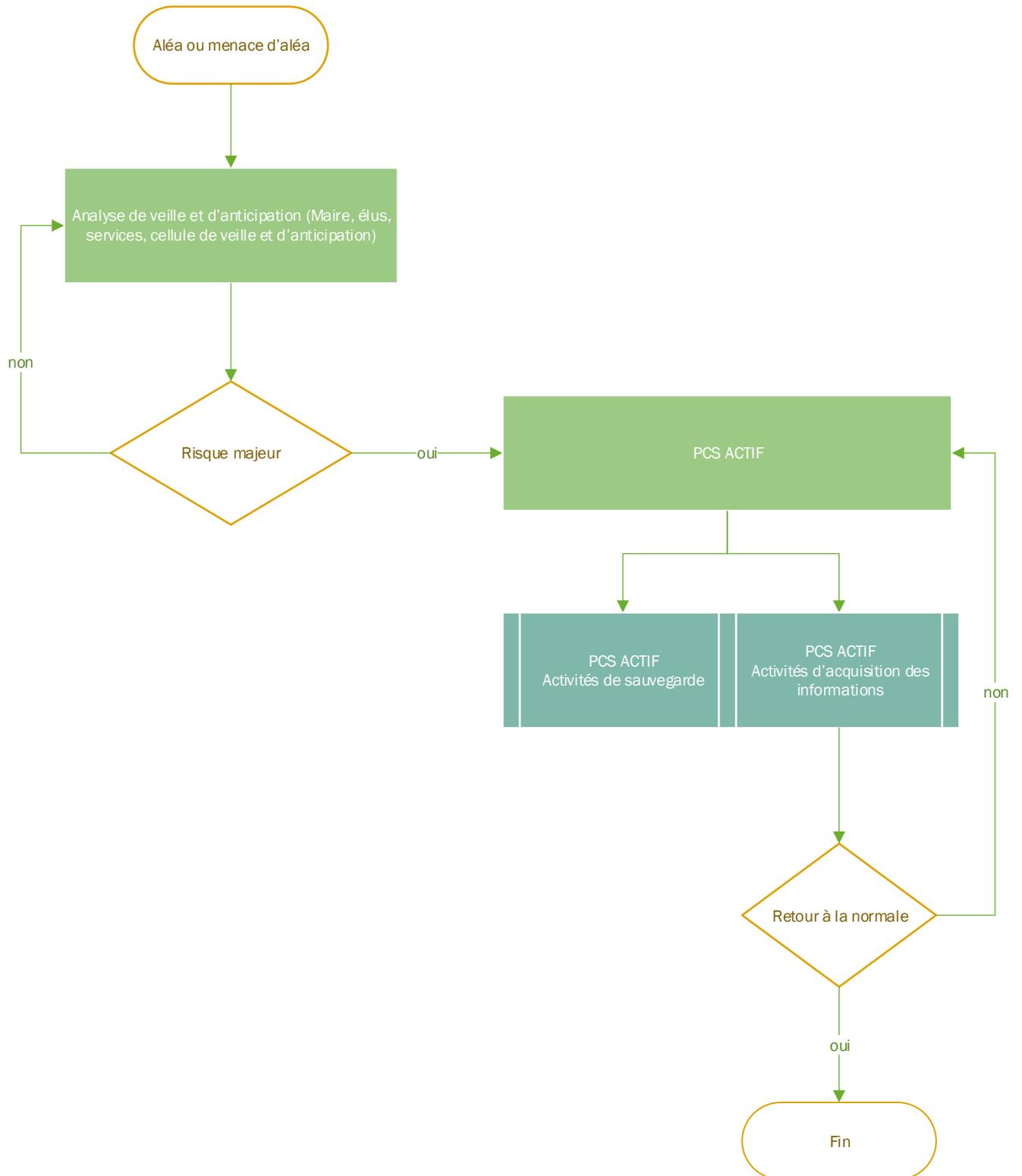
Le plan communal de sauvegarde (PCS) est déclenché

- À l'initiative du Maire ou de son représentant. Il en informe alors l'autorité préfectorale ;
- À la demande de l'autorité préfectorale.

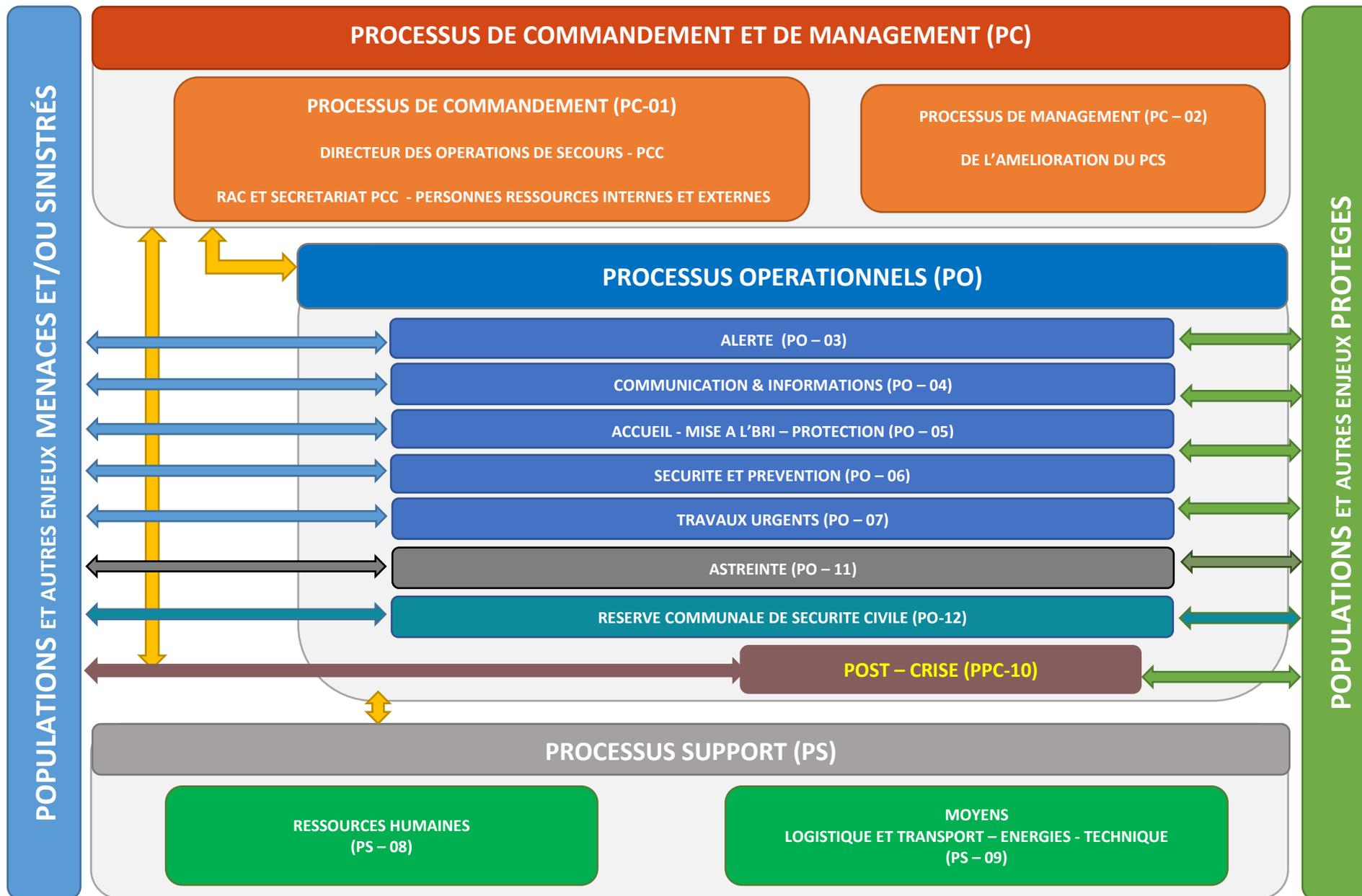
Le plan communal de sauvegarde (PCS) est actif



DIAGRAMME SIMPLIFIE PCS



CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS



ORGANISATION MATERIELLE PCC

CELLULE COMMUNALE DE CRISE

Format réunion 10 à 15 personnes
Radio / communication opérationnelle
Tableau blanc & blocs papier
PC portables et téléphonie fixe et mobile
Imprimante
Alimentation secourue (groupe et onduleur)

ESPACE(S) REPOS

ESPACE RESTAURATION

ESPACE(S) CELLULES

ESPACE(S) PRESSE

ESPACE VEILLE MEDIAS
(cellule communication)

Téléviseur
Radio FM
PC portable – internet

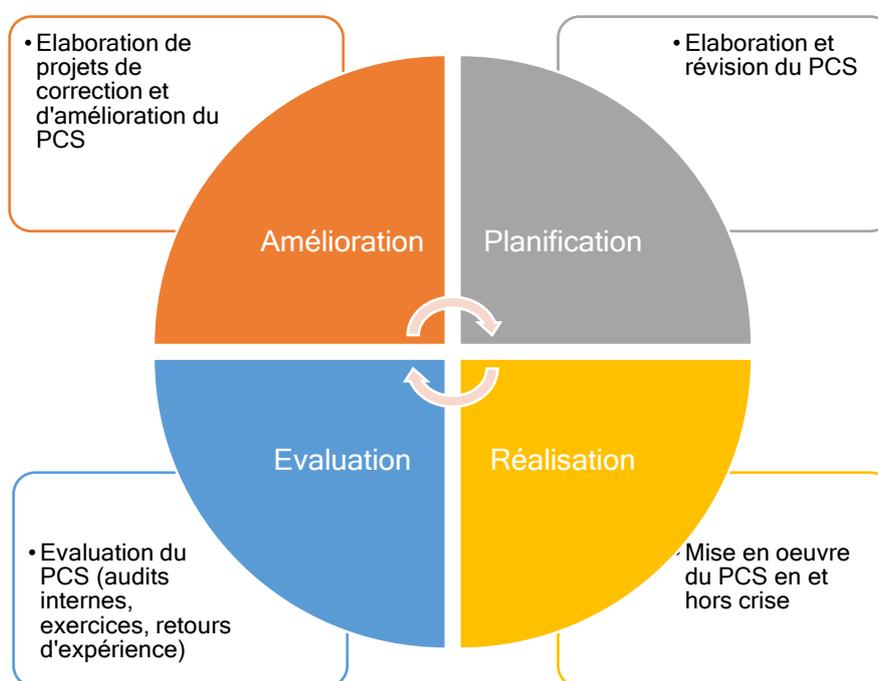
PROCESSUS DE COMMANDEMENT

Ce processus a pour finalité de délivrer des instructions et de vérifier leur bonne application en situation de réponse à un événement majeur de sécurité civile (PCS actif)

PROCESSUS DE MANAGEMENT DE L'AMELIORATION

Ce processus a pour finalité de maintenir le PCS en dehors des phases active (PCS non actif) afin d'assurer la continuité de son opérationnalité et de son amélioration.

CYCLE DU MANAGEMENT DE L'AMELIORATION DU PCS



PROCESSUS ALERTE

En situation de réponse à un événement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité :

- D'alerter les populations de la menace de survenance ou de l'existence d'un événement majeur de sécurité civile.

PROCESSUS COMMUNICATION ET INFORMATION

En situation de réponse à un événement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité :

- D'acquérir les informations utiles (instructions des autorités, informations des médias locaux et nationaux, des réseaux sociaux, de météo-France, du terrain, ...)
- D'informer et d'écouter les populations.

PROCESSUS ACCUEIL - MISE A L'ABRI - PROTECTION

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité de réaliser les actions d'accueil, de mise à l'abri, de protection des populations en détresse, menacées et/ou sinistrées.

PROCESSUS SECURITE ET PREVENTION

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité de contribuer à maintenir l'ordre public sur le territoire communal.

PROCESSUS TRAVAUX URGENTS

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité de réaliser des opérations urgentes (rétablir une voirie, un réseau, signaler un danger, ...).

PROCESSUS ASTREINTE

En dehors de la réponse à un évènement majeur de sécurité civile (POMSE non actif), y compris dans une phase de veille et d'anticipation, ce processus opérationnel a pour finalité de maintenir une permanence décisionnelle.

PROCESSUS RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité de renforcer les ressources de la collectivité, notamment pour les activités d'accueil et de mise à l'abri.

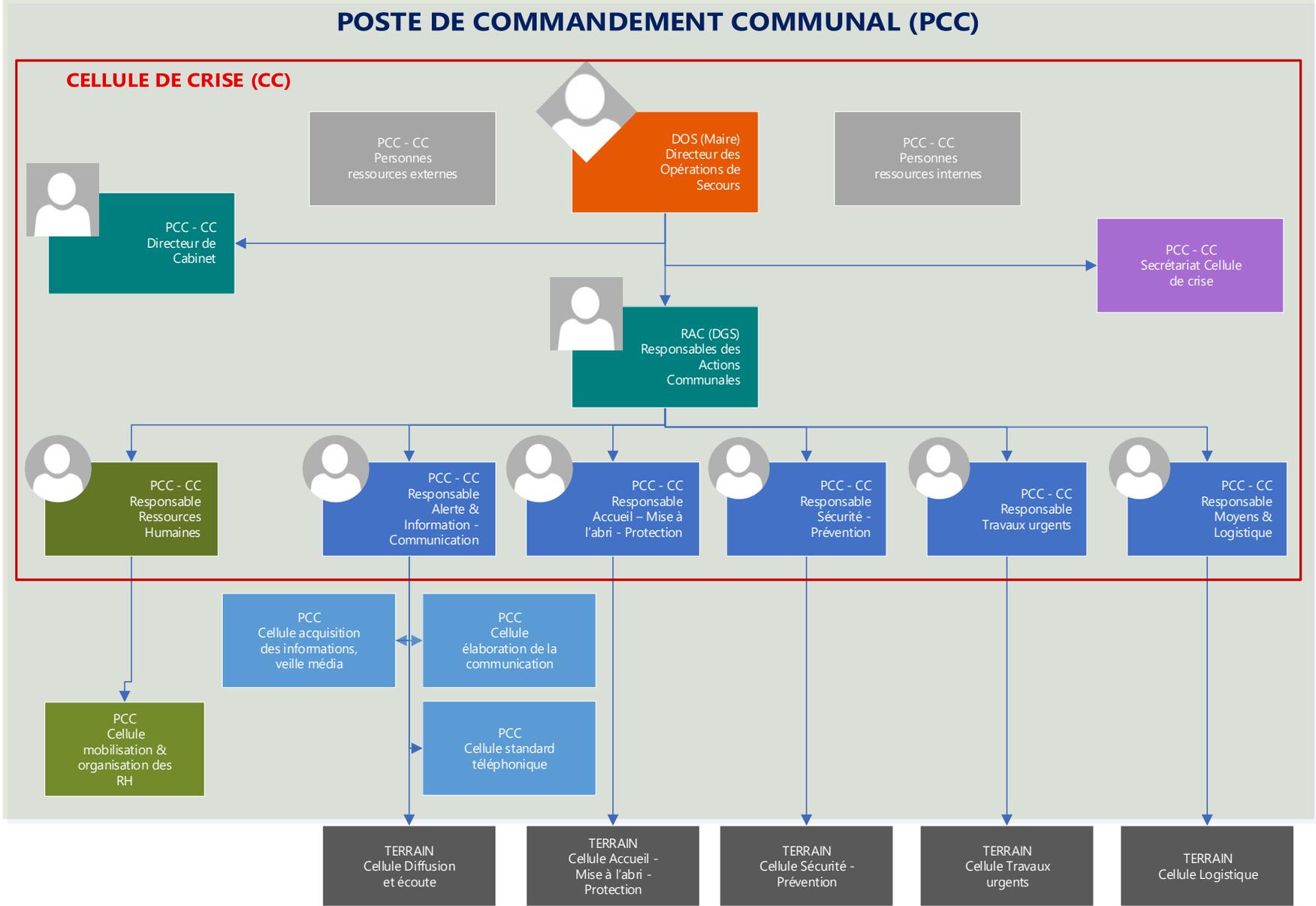
PROCESSUS RESSOURCES HUMAINES

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus support a pour finalité de mobiliser et d'organiser les ressources humaines (mobilisation des salariés, planification et roulement, ...)

PROCESSUS MOYENS – ENERGIES - TECHNIQUE

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus a pour finalité de mettre à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des actions des processus opérationnels.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL PCS



La norme ISO 22320 – 2011

Sécurité sociétale — Gestion des urgences — Exigences des opérations des secours

Le PCS est construit en considération de ce référentiel international ISO 22320 : 2011 (Sécurité sociétale — Gestion des urgences — Exigences des opérations des secours). La structure documentaire et organisationnelle s'appuie également sur le référentiel international ISO 31000 : 2009 (Management du risque).

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de Normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

La présente Norme internationale permet aux organismes publics et privés en charge des opérations de secours d'améliorer leurs capacités de traitement de tous les types de situations d'urgence (par exemple crise, désordres et catastrophes). Les fonctions multiples relatives aux opérations de secours font l'objet d'une répartition entre les organismes et autres organisations, le secteur privé et les pouvoirs publics ayant différents niveaux de responsabilité. La nécessité de fournir des recommandations à l'ensemble des parties concernées eu égard aux méthodes de préparation et de mise en œuvre d'opérations de secours efficaces se fait ainsi sentir. La présente Norme internationale permettra, sur la base d'exigences minimales, aux organismes impliqués d'intervenir avec une efficace optimale commune.

La présente Norme internationale spécifie des exigences minimales pour une réponse opérationnelle efficace, et fournit les bases requises pour le commandement et le suivi des opérations, pour les renseignements opérationnels, pour la coordination et pour la coopération au sein d'un organisme impliqué dans la réponse opérationnelle. Elle traite des structures et procédures organisationnelles de commandement et de suivi des opérations, de l'aide à la décision, de la traçabilité, de la gestion des informations et de l'interopérabilité.

Le système d'aide au commandement et au suivi des opérations doit être:

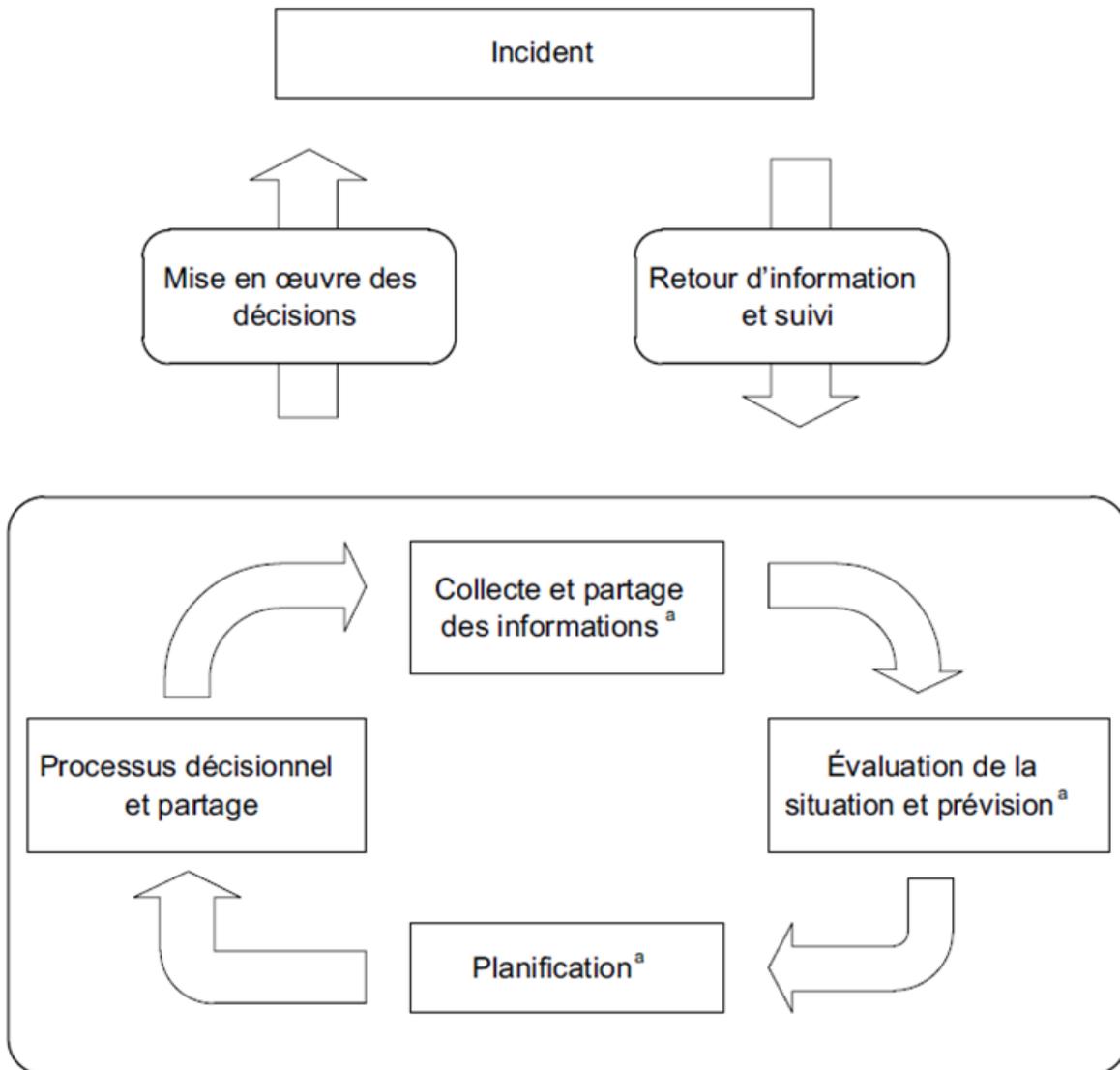
- Évolutif pour différents types d'incident et organismes concernés,
- Adaptable à tout type d'incident,
- Capable d'intégrer différents organismes d'opérations de secours et différentes parties concernées,
- Souple face à l'évolution de l'incident et au résultat des opérations de secours.

Un système d'aide au commandement et au suivi des opérations doit, pour accomplir ces tâches, comprendre :

- Une structure de commandement et de suivi des opérations,
- Un processus de commandement et de suivi des opérations,
- Les ressources nécessaires pour mettre en œuvre la structure et le processus de commandement.

La structure organisationnelle et les processus du système d'aide au commandement et au suivi des opérations doivent être documentés.

ISO 22320:2011(F)



Les fiches processus décrivent les activités, les éléments d'entrée et de sortie de chaque processus.

- Processus de commandement et de management
- Processus opérationnels
- Processus support

Un processus est ensemble d'activités corrélées ou en interaction qui utilise des éléments d'entrée pour produire un résultat escompté (éléments de sortie).

Les processus de commandement et de management produisent l'organisation et les décisions mises en œuvre par les autres processus.

Les processus opérationnels produisent des résultats concernant directement les enjeux (population et autres enjeux)

Les processus support produisent des résultats permettant aux autres processus de fonctionner et d'atteindre leurs objectifs.

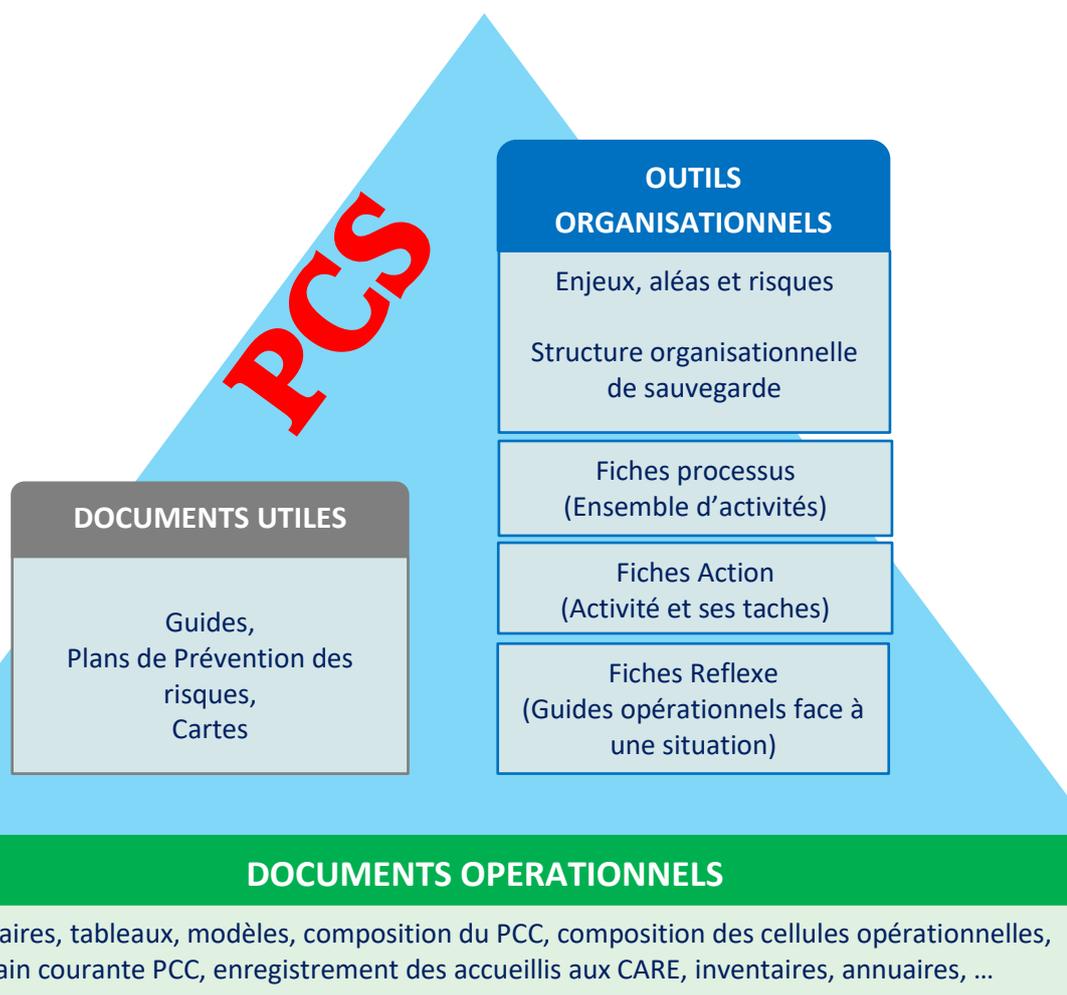
Chaque fois que la description d'une ou plusieurs activités nécessite des précisions une fiche action et/ou une **procédure** est réalisée.

Une fiche action décrit une ou plusieurs activités.

Une fiche reflexe apporte des informations utiles pour faire face efficacement à une situation précise.

Des documents opérationnels apportent toutes autres éléments utiles (cartes, plans, listes, modes opératoires, guides, manuels d'utilisation, ...).

STRUCTURE DOCUMENTAIRE



FICHES PROCESSUS



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE
PROCESSUS
FPC - 01

**PROCESSUS DE
COMMANDEMENT**

V 1.0 du 14/11/2019
Pilote : M. le Maire

ACTIVITES DE CRISE

Le maire déclenche le PCS (DO-30-Modele Arrêté déclenchement PCS) et devient Directeur des Opérations de Secours (DOS). Il Informe l'autorité préfectorale du déclenchement du PCS. Il détermine le lieu d'installation du Poste de Commandement Communal (PCC) et décide son armement. Il communique le lieu d'implantation du Poste de Commandement Communal (Autorité préfectorale, SDIS, Gendarmerie Nationale, DGS ou son suppléant, directeur de cabinet, DST ou son suppléant). Un diagramme simplifié présente le PCS et son déclenchement : **DO-60-DIAGRAMME PCS.**

Le DGS ou suppléant devient Responsable Activités Communales (RAC). Le **DOS** assisté du **RAC** :

- Assure la mise en place opérationnelle du Poste de Commandement Communal (PCC) (**FA-03-ARMER LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL**) ;
- En considération de l'organigramme fonctionnel PCS (**DO-01-ORGANIGRAMME FONCTIONNEL**) complète et tient à jour l'organigramme opérationnel de l'organisation de sauvegarde (**DO-02-ORGANIGRAMME OPERATIONNEL**) ;
- Décide l'activation d'un ou plusieurs Centres d'Accueil et de Regroupement (CARE) et/ou d'un ou plusieurs points de rassemblement et d'information de proximité (**FA-04-ARMER LE OU LES CENTRES D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT**) (**FA-05-ACTIVER LE OU LES POINTS DE RASSEMBLEMENT**) ;
- Dirige les actions communales de sauvegarde.

Les fiches action **FA-15-EVACUER UN SECTEUR** et **FA-16-CONFINER UN SECTEUR** indiquent comment évacuer ou confiner un ou des secteurs.

Les fiches action **FA-07-ANTICIPER SUBMERSION, FA-07B-ANTICIPER EROSION, FA-08-PROTEGER FACE INCENDIE** sont à appliquer selon la nature de l'évènement ou de la menace. La fiche reflexe **FR-01-ATTENTATS** donne des informations en cas d'attentat ou de menace d'attentat.

Le Responsable des Actions Communales (RAC) convoque les membres du Poste de Commandement Communal (PCC). Le RAC organise la relation avec les établissements d'enseignement communaux (mise en œuvre des PPMS) et des établissements recensés disposant d'un plan de mise en sureté et ou de secours (plan bleu, PPMS, POMSE, ...).

Le secrétariat du PCC tient la main courante PCC (**DO-08-MAIN COURANTE PCC**).

Si nécessaire, le DOS détermine un lieu et organise le rassemblement approprié des victimes.

Des modèles d'arrêtés (**DO-32-Modele Arrêté municipal de PERIL IMMINENT DO-31-Modele Arrêté municipal de réquisition**) sont disponibles dans le Dossier « Documents opérationnels »

Des cartes et des fonds de cartes sont disponibles pour impression et/ou visualisation dans le Dossier « **Documents opérationnels** » et dans le dossier « **Documents utiles information** »

RESSOURCES

- Maire (DOS), DGS (RAC) ;
- Entités externes (SDIS, Gendarmerie Nationale, ...) ;
- Secrétariat PCC, responsables de cellules opérationnelles ;
- Membre(s) complémentaire(s) du PCC selon la nature de la crise.

ELEMENTS D'ENTREE

- Recensement structuré des ressources humaines ; Inventaire structuré des moyens ;
- Informations externes (Préfecture, SDIS, ... systèmes de vigilance, ...) ;
- Informations internes (Police municipale, agents, élus, administrés, ...).

ELEMENTS DE SORTIE

- Lieu d'implantation et organisation du Poste de Commandement Communal (PCC) ;
- Composition et organigramme du PCC, délégations du DOS ;
- Lieu d'implantation s'il y a lieu du ou des Centre d'accueil et de regroupement (CARE) ;
- Dispositions d'alerte de la population, dispositions d'information de la population ;
- Disposition de sauvegarde des enjeux (confinement, évacuation, protection, assistance, ...) ;
- Instructions aux cellules opérationnelles, main courante PCC, réquisitions et communication externe.

ACTIVITES (HORS CRISE UNIQUEMENT)

- Structure, maintient à jour et disponible la documentation du PCS ;
- Structure, maintient à jour la documentation des astreintes ;
- Définit et met en œuvre les dispositifs techniques et organisationnels de documentation du PCS ;
- Réalise une veille réglementaire, normative, technologique, des bonnes pratiques, des RETEX ;
- Pilote l'amélioration du PCS ;
- En relation avec le processus RH : Complete et tient à jour le tableau des compétences : **DO-70-Tableau de compétences** pour ensuite programmer des actions de formation
- Planifie et réalise et/ou fait réaliser les exercices, rédige les rapports d'exercice ;
- Réalise les plannings annuels d'audits internes, réalise les audits internes ;
- Rédige les comptes-rendus d'audits internes (**DO-22-Grille_audit_interne_ISO_9001_2015**) ;
- Planifie les revues du PCS (au moins 1/ par an), rédige les comptes-rendus de revues de PCS ;
- Formalise par un rapport les retours d'expérience (RETEX) ;
- Organise et favorise la promotion de la culture du risque dans la collectivité ;
- Maintien l'adéquation et l'opérationnalité de la RCSC ;
- Favorise l'implication des ressources pour un PCS efficient et intégré ;
- Collecte et tient à jour les PPMS, plans bleus, ...

RESSOURCES

- DGS (pilote du processus de l'amélioration et auditeur interne), Cabinet de M. le Maire ;
- 2 agents ou plus désignés par le DGS (adjoints au pilote de processus et auditeurs internes)
 - o .
 - o .
 - o -
- Responsable des systèmes d'information (RSI)

ELEMENTS D'ENTREE

- Comptes-rendus d'audits internes
- Comptes-rendus de revues de PCS
- Rapports d'exercice
- Rapport des retours d'expérience (RETEX)
- Informations, suggestions internes et/ou externes (Population, élus, agents, préfecture, SDIS, ...)
- Informations issues de la veille (exigences, bonnes pratiques, moyens, ...)

ELEMENTS DE SORTIE

- Documentation du PCS
- Définition et garantie de la continuité du Système de gestion documentaire (sauvegardes, accès, ...)
- Planning d'audits internes, audits internes, rapports d'audits internes
- Planning d'exercices, organisation d'exercices, rapports d'exercices
- Rapports de RETEX
- Planification et organisation des revues de PCS, comptes-rendus des revues de PCS
- Améliorations, propositions d'amélioration du PCS

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
	FICHE PROCESSUS FPO - 03	PROCESSUS ALERTE

ACTIVITES DE CRISE

Mettre en œuvre les instructions du processus de commandement (PCC) :

❖ Dispositions d'alerte de la population :

- Elabore le projet d'**alerte** et d'**information** de la population (caractéristiques essentielles des messages, canaux, planification, ...) / **FA-10-COMPOSER MESSAGE**
- Fait valider projet d'alerte et d'information de la population par le DOS ;
- Actionne l'alerte puis la fin d'alerte par **sirènes** ;
- Rédige le ou les projets de messages et de destinataires par **Equipement Mobile d'Alerte** ;
- Rédige le ou les projets de messages et de destinataires par **Mégaphone(s)** ;
- Rédige le ou les projets de messages et de destinataires par **SMS** (Téléalerte) ;
- Rédige le ou les projets de messages par **site web et réseaux sociaux** ;
- Rédige le ou les projets de messages par **JEI** ;
- Fait valider les projets de messages et de destinataires par le DOS ;
- **Diffuse l'alerte** par EMA, mégaphones, SMS, emailing, site web, ... ;
- Réalise des projets d'affiches et de flyers ;
- Fait valider les projets d'affiches et de flyers (contenu et modalités de diffusion) par le DOS ;
- Diffuse les affiches et des flyers ;
- Définit et diffuse la fin d'alerte en relation avec le DOS ;
- Rend compte au PCC.

ACTIVITES HORS CRISE

❖ Participe à l'amélioration du PCS :

- Rédige des « guides de rédaction de messages d'alerte » par SMS, emailing, EMA, ... ;
- Rédige des projets de fiches action et de documents opérationnels présentés en revue de PCS.

RESSOURCES

- DGA
- Cellule Sécurité et Prévention
- Cellule Alerte et cellule Information - Communication
- Cellule Moyens – Logistique et Transport – Energies – Technique et moyens livrés par celle-ci
- Cabinet de M. le Maire

ELEMENTS D'ENTREE

- Instructions du DOS
- Messages d'alerte type
- Fond cartographique
- Eléments de sortie de revue de PCS

ELEMENTS DE SORTIE

- Population alertée par segment (géographique, sociologique, ...)
- Projets de fiches actions
- Messages type et/ou guide de rédaction de messages d'alerte



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE
PROCESSUS
FPO - 04

PROCESSUS INFORMATION
& COMMUNICATION

V 1.0 du 10/09/2019
Pilote : DGS

ACTIVITES DE CRISE

Mettre en œuvre les instructions du processus de commandement (PCC) :

❖ Dispositions de communication et d'information de la population :

- Reçoit et dispache les **appels téléphoniques** (standard mairie et/ou numéro vert, ...)
- Réalise la veille des **réseaux sociaux**, presse, web ;
- Fait des **propositions d'information de la population** au DOS ;
- Rédige les projets de **communiqués de presse** et les fait valider par le DOS ;
- Transmet les communiqués de presse validés ;
- Rédige des « **projets de communication** » : radio(s), Réseaux sociaux, panneaux électroniques (JEI), site web, affiches et flyers, emailing, SMS, ... (**FA-10-COMPOSER MESSAGE**);
- Fait valider les « **projets de communication** » par le DOS ;
- Met en œuvre les « **projets de communication** » validés ;
- Propose l'activation de **points de rassemblement et d'information (FA-05-ACTIVER LE OU LES POINTS DE RASSEMBLEMENT)**
- Reçoit et oriente la **presse**, assure l'interface avec le PCC et le DOS en maîtrisant les sollicitations faites au PCC, selon les consignes du DOS ;
- Etablit et assure la relation avec les services communication des autorités ;
- Ecoute la population (évolution situation / population), organise et exploite TELLMYCITY ;
- Recense les besoins de la population et organise la sollicitation des **aides** ;
- Rend compte à la cellule de crise ;
- Organise et réalise les **reportages** photos, vidéo, revue de presse.

ACTIVITES HORS CRISE

- ❖ Participe à l'amélioration du PCS et élabore le **DICRIM** et ses évolutions :
 - Rédige des « communiqués type » et/ou des outils d'aide à la rédaction ;
 - Définit ses besoins matériels de communication de crise ;
 - Exprime ses besoins matériels de communication de crise lors des revues de PCS ;
 - Organise la cellule communication de crise et présente le projet en revue de PCS ;
 - Elabore les projets de DICRIM et de page(s) risques majeurs site web de la Ville ;
 - Met en œuvre la diffusion du DICRIM et la communication préventive / risques majeurs.

RESSOURCES

- DGS, Cabinet de M. le Maire ;
- Cellule Sécurité et Prévention
- Cellule Alerte et cellule Information – Communication
- Reserve communale de sécurité civile (RCSC)
- Cellule Moyens – Logistique et Transport – Energies – Technique et moyens livrés par celle-ci
- Cabinet de M. le Maire
- Réseaux sociaux, presse, web

ELEMENTS D'ENTREE

- Instructions du DOS
- Appels téléphoniques, réseaux sociaux, résultats de veille média
- Eléments de sortie de revue de PCS

ELEMENTS DE SORTIE

- Information préventive : DICRIM et pages site web de la ville
- Communication de crise : **Information et écoute pertinente de la population**
- Pression médiatique sur le PCC maîtrisées



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE
PROCESSUS
FPO - 06

PROCESSUS
SECURITE - PREVENTION

V 1.0 du 30/10/2019
Pilote : RESP. PM

ACTIVITES DE CRISE

Mettre en œuvre les instructions du processus de commandement (PCC) :

❖ **Dispositions de sécurité, de collecte d'information, de surveillance, d'information :**

- Contribue à l'évaluation de la situation ;
- Etablit et maintient une relation opérationnelle avec la Gendarmerie Nationale ;
- Met à disposition des moyens radio au PCC et aux cellules (postes et canaux dédiés) **(FA-32-DEPLOYER LES MOYENS RADIO)** ;
- Propose des dispositions de sauvegarde et de protection au PCC (itinéraires, périmètres, contrôles d'accès, signalisations, ...) ;
- Diffuse l'alerte par les Equipements Mobiles d'Alerte (EMA) ;
- Diffuse l'alerte par mégaphone(s) ;
- Contrôle l'exécution et le maintien des dispositions de protection fixées par le PCC (évacuation, confinement, barrières, signalisation, ...) ;
- Evalue la situation et son évolution ;
- Accomplit des missions de surveillance et de collecte d'informations, de médiation (expliquer, rassurer, prévenir, ...) selon les instructions du PCC (CSU, patrouilles, observations, ...) ;
- Participe activement au maintien de l'ordre public (pillages et autres infractions) ;
- Participe aux évacuations et/ou confinements ;
- Organise l'accueil hélicoptère(s) et la sécurisation des hélistraces en relation avec les services de secours et de Gendarmerie nationale ;
- Rend compte au PCC chaque heure au moins.

ACTIVITES HORS CRISE

❖ **Participe à l'amélioration du PCS**

- Assure le maintien en adéquation et en état de servir des EMA, des moyens radio ;
- Elabore des propositions d'amélioration (EMA, moyens radio ...) ;
- Elabore des projets d'outils opérationnels, de fiches, ... ;
- Présente et propose les projets d'outils opérationnels, de fiches en revue de PCS
- Rend compte de l'adéquation et l'état de servir des moyens radio et EMA en revue de PCS ;
- Propose des améliorations (organisation, matériels, ...) en revue de PCS.

RESSOURCES

- Cellule Sécurité et Prévention
- Cellule Alertes et information – Communication
- Ressources externes (Gendarmerie Nationale)
- Police Municipale

ELEMENTS D'ENTREE

- Instructions du DOS et/ou du RAC
- Sollicitations de la Gendarmerie Nationale
- Messages d'alerte établis et enregistrés par la cellule Communication
- Informations de terrain

ELEMENTS DE SORTIE

- Ordre public préservé
- Population alertée, informée et protégée



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE
PROCESSUS
FP0 - 07

**PROCESSUS TRAVAUX
URGENTS**

V 1.0 du 18/10/2019
Pilote : DST

ACTIVITES DE CRISE

Mettre en œuvre les instructions du processus de commandement (PCC) :

- ❖ Travaux urgents (rétablissements d'accès, travaux de protection, ...) :
 - Réalise des travaux urgents de **rétablissement d'accès** (voirie) ;
 - Réalise des travaux urgents de rétablissement de réseau d'**énergie** (notamment électrique) ;
 - Réalise des travaux urgents de rétablissement de réseau de **communication** ;
 - Réalise des opérations de **signalisation**, de contrôle d'accès, de pose de **barrières**, ... ;
 - Réalise toutes autres **opérations urgentes** de bâtiments et de travaux publics sur instruction du DOS et/ou du RAC.
 - Evalue les dégâts et réalise de premières interventions post-crise (**DO-41-REGISTRE INFORMATIONS TERRAIN**).

ACTIVITES HORS CRISE

- ❖ Participe à l'amélioration du PCS
 - Rédige des projets de documents présentés en revue de PCS.

RESSOURCES

- Cellule Travaux urgents
- Cellule sécurité – prévention
- Partenaires externes et moyens réquisitionnés
- Services Techniques

ELEMENTS D'ENTREE

- Instructions du DOS et/ou du RAC
- Informations et constatations de terrain

ELEMENTS DE SORTIE

- Des réseaux rétablis, des ouvrages réparés ou confortés, des accès rétablis, ...
- Des dégâts évalués

	ASTREINTE	
	FICHE PROCESSUS FPA - 11	PROCESSUS ASTREINTES

ACTIVITES

Il peut être question de rétablir le bon fonctionnement d'installations, de prévenir un risque, d'assurer ou de contribuer à assurer une mise en sécurité, d'informer sur l'existence ou la menace d'une situation dangereuse, de maintenir une permanence décisionnelle, d'assurer une permanence de prise en compte d'une information, ... Le dispositif d'astreinte peut être à l'origine du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Astreintes de décision :

Astreintes techniques :

Astreintes Police Municipale :

RESSOURCES

Agents et élus d'astreinte :

- ...
- ...
- ...

ELEMENTS D'ENTRÉE

- Planning d'astreinte
- Information délivrée par un tiers
- Observations in situ

ELEMENTS DE SORTIE

- Permanence opérationnelle et décisionnelle



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE
PROCESSUS
FPO - 12

RESERVE COMMUNALE DE
SECURITE CIVILE

V 1.0 du 31/10/2019
Pilote : DGS

ACTIVITES

L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les équipes municipales en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Pour y participer, il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat conclu avec le maire. Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre mais des séances d'information sont régulièrement organisées par le maire. Son engagement repose principalement lors du déclenchement du plan communal de sauvegarde.

Dès que le plan communal de sauvegarde est déclenché ou non (mise en situation de vigilance et d'anticipation) ou dès que la réserve communale de sécurité civile est engagée à la demande du Maire, les membres, porteur de leur gilet jaune rétro réfléchissant les identifiant comme mandatés « R.C.S.C. », sont ou seront susceptibles et capables d'assurer les missions suivantes :

- Surveillance des cours d'eau, des digues, ou des zones sensibles menacées ;
- Faciliter l'orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu et les accompagner et les rassembler dans un centre d'accueil et de regroupement (CARE) ;
- Gérer l'accueil des victimes à un point de rassemblement, soutenir moralement, matériellement (gestion informatiquement des arrivées) et humainement les sinistrés (réconfort psychologique) ;
- Assurer les besoins sanitaires (Aider à la distribution d'eau potable en cas de pollution du réseau, ou en cas de naufragés de la route de longue durée...) ;
- A leur demande, assister la Police Municipale et aider, en doublure avec cette dernière, à la mise en sécurité des axes de circulation, en assurant le maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit sensible ou menaçant, ou l'orientation des sinistrés vers des zones déviées ;
- Aider à la diffusion d'informations auprès des personnes vulnérables (porte à porte), et participer aux recherches pour une personne disparue ou égarée en accord avec les services organisés ;
- A la demande du Maire, et exceptionnellement suite à un gros sinistre, assister les services techniques si nécessaire pour assurer le nettoyage rapide des voiries ou bâtiments communaux en attendant un retour rapide de la situation ;
- Participer, si nécessaire, à l'assistance aux formalités administratives des sinistrés et utiliser les membres de la RCSC, bilingues voire trilingues ;
- Assurer toutes autres missions pouvant être dans le cadre de l'engagement de la réserve citoyenne.

RESSOURCES

- Membre de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)
- DGS

ELEMENTS D'ENTREE

- Instructions du DGS et/ou du RAC et/ou du DOS

ELEMENTS DE SORTIE

- Renfort des équipes municipales en participant au soutien et à l'assistance des populations

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
	FICHE PROCESSUS FPS - 08	PROCESSUS RESSOURCES HUMAINES

V 1.0 du 12/11/2019
Pilote : Resp. RH

ACTIVITES DE CRISE (Au déclenchement est durant la phase active du PCS)

- ❖ Délivre au PCC un état des ressources humaines de la collectivité en temps réel d'une part et en prévisionnel d'autre part ;
- ❖ Mobilise les personnels (PCC, CARE, cellules) en s'appuyant sur la ligne managériale et en utilisant au besoin le service téléalerte ; **(FA-14-MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES)** et en tenant compte du tableau des compétences : **DO-70-Tableau_de_compétences**
- ❖ Etablit les projets de plannings de roulement des personnels (PCC, CARE, cellules opérationnelles) qu'il soumet pour validation au RAC.

ACTIVITES HORS CRISE

- ❖ Participe à l'amélioration et à l'intégration du PCS, notamment dans le cadre de la GPEC :
 - Pilote le processus RH en considération du PCS (GPEC notamment) ;
 - Intègre le PCS dans le pilotage du processus RH (matrice des compétences, fiches de poste) ;
 - Etablit la matrice des compétences en intégrant les compétences / PCS ;
 - Etablit les fiches de poste en intégrant les activités et les tâches / PCS ;
 - Elabore les plans de formation en considération du PCS ;
 - Recrute en considérant le PCS.

RESSOURCES

- Cellule Ressources Humaines
- Direction Générale des Services
- Administratifs des Services Techniques

ELEMENTS D'ENTREE

- Instructions du DOS
- Politique de management des ressources de la collectivité
- Décisions de l'organe délibérant et de l'exécutif
- Budgets
- Réglementations

ELEMENTS DE SORTIE

- Mobilisation optimale des ressources au déclenchement et durant la phase active du PCS
- Ressources humaines durablement en adéquation quantitative et qualitative / moyens et objectifs



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE
PROCESSUS
FPS - 09

**PROCESSUS MOYENS ET
LOGISTIQUE**

V 1.0 du 10/09/2019
Pilote : DST

ACTIVITES DE CRISE (Au déclenchement est durant la phase active du PCS)

- ❖ Délivre au PCC un état des moyens de la collectivité en temps réel (**DO-03-INVENTAIRE MOYENS**) :
 - Moyens matériels de la collectivité (véhicules, engins de TP et de voirie, pompes, groupes électrogènes, barrières, radios, ...) : (lieu de stockage, lieu d'utilisation, ...) ;
 - Locaux (état de servir et accessibilité) ;
 - Réseaux de voirie, réseau eau potable, réseau de télécommunication, ... ;
 - Moyens externes mobilisables (BTP, transport, ...).
- ❖ Met les moyens de la collectivité à disposition des processus opérationnels
- ❖ Tient à jour l'inventaire des équipements déployés ;
- ❖ Met en œuvre la mobilisation de moyens techniques externes selon les instructions du DOS et/ou du RAC ;
- ❖ Réalise les achats de prestations et de matériels ;
- ❖ Adapte le système de téléphonie à la situation de crise (/ standard automatique) ;
- ❖ Assure le déploiement des radios par la **PM (FA-32-DEPLOYER LES MOYENS RADIO)**
- ❖ Met en œuvre une solution informatique de crise.

ACTIVITES HORS CRISE

- ❖ Participe à l'amélioration et à l'intégration du PCS
 - Etablit et tient à jour un inventaire des moyens et des locaux / PCS (**DO-03-INVENTAIRE MOYENS**) ;
 - Identifie les moyens critiques / PCS (Véhicules utilitaires, transport de personnes, groupes électrogènes, onduleurs, PC portables, radios, ...) ;
 - Identifie des moyens externes potentiellement utiles et établit les liens appropriés (conventions, marchés, ...) ;
 - Définit l'adaptation du système de téléphonie à la situation de crise (technique et organisationnelle) ;
 - Définit et met en place les dispositions pour permettre les achats durant la crise (documents d'achat, modalités d'utilisation carte bancaire, ...).

RESSOURCES

- Cellule moyens - Logistique et Transport – Energies - Technique
- Cellule Sécurité – Prévention
- Police Municipale
- Services Techniques
- Responsable des Systèmes d'Information

ELEMENTS D'ENTREE

- Instructions du DOS
- Eléments de sortie de revue de PCS

ELEMENTS DE SORTIE

- Moyens pertinemment mis à disposition et exploités

Les documents suivants du Plan Communal de Sauvegarde ne sont pas présentés dans la version publique :

- Les fiches actions
- Les fiches reflexes
- Les documents opérationnels
- Les annuaires
- Les documents cartographiques opérationnels
- Les modèles
- Les registres
- Les formulaires

Pour toutes informations complémentaires :

S'adresser à la mairie de LEGE-CAP-FERRET

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
DE
LEGE-CAP-FERRET

Mairie de Lège-Cap-Ferret
79 avenue de la Mairie
33950 LÈGE-CAP FERRET

Tél.: 05 56 03 84 00

Site internet : www.ville-lege-capferret.fr

Préfecture de Gironde
www.gironde.gouv.fr